Nations Unies

Republique Guinée-Bissau

PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (PNUAD)

GUINÉE-BISSAU

2008-2012

PNUAD 2008 - 2012

GUINÉE-BISSAU

Coordination du Système des Nations Unies en Guinée-Bissau
Bâtiment des Nations Unies | Rua Rui Djassi, 1011 Bissau
Téléphone : +245 20 13 62 / 48 / 68 | Fax : +245 20 17 53
Courrier électronique : info@onu-guineebissau.org
Sites : www.gw.undp.org | www.onu-guineebissau.org

PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (PNUAD) 2008-2012

GUINÉE BISSAU

Le Système des Nations Unies en Guinée Bissau, composé des Fonds, Programmes, Agences spécialisées des Nations Unies représentées en Guinée-Bissau et les Agences non-résidentes, réaffirme son engagement à travailler en étroite coordination avec le gouvernement et le peuple de la Guinée Bissau, ainsi que l'ensemble des partenaires au développement, conformément à la Déclaration de Paris (2005).

Le Système des Nations Unies en Guinée Bissau réaffirme son engagement à œuvrer à la consolidation de la paix, de la démocratie ainsi qu'à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et des autres objectifs de développement de la Guinée Bissau.

Afin d'accélérer la réalisation de ces objectifs, le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) a été élaboré pour la période 2008-12, dans le cadre d'un processus consultatif, à la lumière des priorités nationales définies dans le cadre du Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (DENARP) et de l'analyse stratégique des problèmes de développement faite lors de l'élaboration du Bilan commun de pays.

C'est ainsi que le PNUAD comporte trois axes stratégiques de coopération : i) gouvernance ; ii) croissance et réduction de la pauvreté ; iii) protection sociale et développement humain. Ces axes de coopération concernent des domaines essentiels, tels la consolidation de l'Etat de droit, de l'autorité de la loi et du respect des droits humains ; l'appui au développement du capital humain ; la promotion des groupes vulnérables, particulièrement dans les zones défavorisées ; l'appui au renforcement des capacités des populations à développer des pratiques d'exploitation des ressources agricoles et naturelles respectueuses de la conservation de l'environnement.

Le Système des Nations Unies en Guinée Bissau s'assurera de la bonne gestion des ressources utilisées pour la mise en œuvre de ce Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD).

Bissau, le 9 juillet 2007

Thierry Ange Ella-Ondo
Monsieur le Représentant de la FAO

Hervé Ludovic de Lys
Monsieur le Directeur Régional de OCHA pour l'Afrique de l'Ouest

Daniel Kertesz
Monsieur le Représentant de l'OMS

Alain Nickels
Monsieur le Représentant de l'ONUDI

Hiro Matsumura
Monsieur le Représentant du PAM

Guy de Araujo
Monsieur le Représentant de l'UNFPA

Cécile Mukarubuga
Madame la Directrice Régionale de l'UNIFEM

Antonio Mazzitelli
Monsieur le Représentant de l'ONUDC

Jean M. Dricot
Monsieur le Représentant de l'UNICEF

Shola Omoregie
Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général, Représentant de l'UNOGBIS

pelo RSG

Michel Balima
Monsieur le Représentant Résident du PNUD, Coordonnateur Résident des Nations Unies

Martinho N'Dafa Cabi
Son Excellence Monsieur le Premier Ministre

Index

Sigles et abréviations.....i

Résumé Exécutif ii

Section Introductive 1

Section II: Les domaines de coopération et les résultats escomptés 2

1. Gouvernance 4
2. Croissance économique et réduction de la pauvreté 6
3. Protection sociale et développement humain 8

Section III : Modalités de gestion et de coordination 10

Section IV : Mécanismes de suivi et évaluation 12

Annexe I : Matrice des Résultats du Plan - Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) en Guinée-Bissau 2008-2012 14

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Gouvernance 14
DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Croissance et réduction de la pauvreté 19
DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Protection Sociale et Développement humain 25

Annexe II : Cadre de Suivi et Evaluation du PNUAD 28

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Gouvernance 28
DOMAINE THÉMATIQUE Du PNUAD : Croissance et réduction de la pauvreté 35
DOMAINE THÉMATIQUE DU PNUAD : Protection Sociale et Développement humain..... 40

Annexe : III Calendrier de Suivi Evaluation pour le cycle de programme 45

Annexe IV : Budget prévisionnel du PNUAD pour la période 2008-2012 (USD) 47

Sigles et abréviations

ANP	Assemblée Nationale Populaire
BCP	Bilan commun de pays ou Common Country Assessment (CCA)
DGP	Direction Générale du Plan
DENARP	Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
IEC	Information, Education et Communication
IMC	Institut de la Femme et de l'Enfance
INEC	Institut National de la Statistique et du recensement
IST	Infections sexuellement transmissibles
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MICS	Multiple indicator cluster survey
OCB	Organisations Communautaires de Base
OCHA	Office for Coordination of Humanitarian Affairs
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
UNODC	Office des Nations Unies contre la Drogue et les Crimes
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement de l'Industrie
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PF	Planning Familial
PMA/ SR	Paquet Minimum d'Assistance / Santé Reproductive
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNLS	Plan national de lutte contre le SIDA
PNP	Programme National de la Population
PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PVNU	Programme des volontaires des Nations Unies
PVVIH	Personnes vivant avec le VIH
QUIBB	Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base du Bien-être
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquis
SR	Santé de la reproduction
SNU	Système des Nations Unies
UE	Union Européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations pour la Femme
UNOGBIS	*United Nations Peace-building Support Office in Guinea-Bissau*
UNODC	Bureau des Nations Unies de lutte contre la Drague et les Crimes
VIH	*Virus de l'Immunodéficience humain*

Résumé Exécutif

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) élaboré pour la période 2008-12 en réponse aux priorités de la Guinée-Bissau est le résultat d'un processus participatif ayant impliqué l'ensemble des Fonds, Programmes et agences spécialisées des Nations Unies représentés en Guinée-Bissau et les agences régionales non résidentes, de même que les représentants du gouvernement et des organisations de la société civile. Le PNUAD a été formulé à la lumière des priorités nationales définies dans le cadre du Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP) et de l'analyse stratégique des problèmes de développement faite lors du Bilan commun de pays. Le PNUAD prend en compte le contexte post-conflit et la nécessité de procéder à la consolidation de la paix, de la démocratie tout en s'engageant vers le rétablissement des équilibres macroéconomiques, le relèvement des indicateurs sociaux de base et l'accélération de la réponse au fléau du VIH/SIDA. Le bilan commun de pays a mis en exergue les facteurs freinant la réalisation des objectifs issus de la Déclaration du Millénaire et des instruments du Système des Nations Unies relatifs aux droits humains, particulièrement les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et a suggéré quatre principaux axes de coopération : i) Consolidation de l'Etat de droit, de l'autorité de la loi et du respect des doits humains ; ii) Appui au développement du capital humain ; iii) Promotion des groupes vulnérables, particulièrement dans les zones défavorisées ; iv) Appui au renforcement des capacités des populations à développer des pratiques d'exploitation des ressources agricoles et naturelles respectueuses de la conservation de l'environnement. C'est forte de ces éléments que la retraite de planification stratégique organisée au mois d'octobre 2006 à Bissau a finalement retenu les trois domaines ci-après : i) gouvernance ; ii) croissance et réduction de la pauvreté ; iii) protection sociale et développement humain, comme domaines de coopération du PNUAD en Guinée-Bissau pour la période 2008-12.

Dans le domaine de la gouvernance, la contribution du Système des Nations Unies (SNU) en Guinée-Bissau est destinée à permettre aux institutions nationales à gouverner dans le respect des droits humains, de la consolidation de l'Etat de droit, des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays. Dans ce sens, les institutions nationales verront se renforcer leurs capacités à élaborer et à appliquer des réformes visant la consolidation de l'Etat de droit, le respect des droits humains, la stabilité politique ainsi que la gestion préventive et une réponse adéquate aux situations de crise conformément aux normes internationales de réponse humanitaire. Ces appuis visent également à permettre au secteur de sécurité et de défense à devenir un facteur de paix et de consolidation des institutions démocratiques.

Pour son appui à la promotion de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté le SNU vise à : i) aider les institutions nationales à mettre en œuvre des stratégies de développement favorables à la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté ; ii) Développer les capacités productives des micro et petites entreprises dans les filières ou chaînes de valeur prioritaires pour promouvoir la croissance, la compétitivité et la création d'emploi; iii) aider les ménages et les organisations communautaires de base (OCB) à bénéficier d'une production alimentaire locale diversifiée et sécurisée ; iv) renforcer les capacités des institutions nationales, des OCB et des entreprises à appliquer les principes et les normes de bonne gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Les appuis du SNU dans le domaine de la protection sociale et du développement du capital humain auront pour effet global de permettre aux groupes vulnérables d'utiliser des services sociaux de base de qualité et aux institutions nationales de disposer d'un développement continu du capital humain. Il s'agit de permettre aux populations, en particulier les groupes vulnérables, d'exercer dans l'équité, y compris de genre, leurs droits d'accès aux services de santé, d'éducation, d'eau, et d'assainissement ainsi qu'aux institutions nationales d'être renforcées pour prévenir et lutter efficacement contre l'épidémie du VIH/SIDA.

Le choix de ces axes d'intervention repose sur l'avantage comparatif collectif du SNU et la nécessité d'un positionnement stratégique au sein de la communauté de développement pour la réalisation des OMD. Le SNU aura une responsabilité collective vis à vis de ces résultats et devra œuvrer pour l'obtention de progrès mesurables avec le Gouvernement et les autres partenaires. Les 3 résultats ou Effets du PNUAD ont été

déclinés en 9 Effets programmes pays qui ont permis le positionnement des agences résidentes et non résidentes du SNU à travers 29 produits.

La mise en œuvre de l'UNDAF requiert des efforts de coordination appréciables au sein de l'équipe pays des Nations Unies en vue d'une plus grande complémentarité des interventions, mais aussi pour réduire les coûts de transaction. La création des groupes thématiques pour chacun des domaines de coopération et la mise en œuvre de programmes conjoints sont deux modalités importantes envisagées par l'équipe pays. Ces groupes thématiques assureront collectivement la convergence des contributions respectives des agences en vue de la réalisation des effets du PNUAD et joueront un rôle central dans le suivi évaluation de sa mise en œuvre.

La réalisation du PNUAD dans un contexte international favorable à l'aide constitue un élément catalyseur important pour augmenter l'échelle des interventions et renforcer la synergie entre les partenaires comme recommandé par la déclaration de Paris sur l'efficacité et l'efficience de l'aide.

Section Introductive

L'Equipe pays des Nations Unies en Guinée-Bissau mettra en œuvre à partir de 2008, pour une durée de cinq ans un nouveau Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le PNUAD constitue un cadre stratégique commun des activités opérationnelles des Nations Unies dans le pays en réponse aux priorités et besoins nationaux sur la base des analyses et domaines de coopération mis en exergue par le Bilan commun de pays (BCP) ou *Common Country Assessment* (CCA). Le BCP et le PNUAD s'inscrivent dans le cadre du processus de simplification et d'harmonisation des opérations des Nations Unies lancé en 1997 pour mieux répondre, avec l'efficacité et l'efficience requises aux priorités nationales.

L'élaboration du PNUAD pour la période 2008-12 a été amorcée avec le lancement des travaux du bilan commun de pays dès février 2006 dans le cadre d'un processus inclusif favorisant l'appropriation nationale et l'implication de l'ensemble des Fonds, Programmes et agences spécialisées des Nations Unies représentés en Guinée-Bissau (FAO, OMS, PAM, PNUD, UNFPA, UNICEF, UNOGBIS) ou basés à Dakar (UNODC, ONUDI, UNESCO et UNHCR). Le gouvernement a été représenté aussi bien au sein du Comité de pilotage chargé d'orienter l'ensemble du processus que dans les différents groupes thématiques mis en place pour procéder à l'analyse causale des problèmes de développement et rédiger le draft du rapport. L'analyse stratégique menée dans le cadre du bilan commun de pays a été consacrée aux facteurs qui retardent la réalisation des objectifs issus de la Déclaration du Millénaire et des instruments du Système des Nations Unies relatifs aux droits humains, particulièrement les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

La Guinée Bissau, pays de l'Afrique de l'ouest peuplé de 1,5 millions d'habitants pour une superficie de 36125 km^2, a vécu depuis le conflit armé de 1998/99, une période de régression sociale caractérisée par la non-satisfaction des besoins primaires de sa population. L'analyse du bilan commun de pays a montré qu'après une transition difficile qui s'est achevée en juillet 2005 avec la tenue d'élections libres, législatives en 2004 et présidentielles en 2005, la Guinée-Bissau doit à la fois faire face à l'impérieuse nécessité de consolidation de la paix et de la démocratie et relever le défi de la réalisation des OMD et du développement humain. Le pays classé au 173ème rang sur 177 pays selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain pour 2006, avec un revenu par habitant de l'ordre de 182 dollars US en 2004 a aussi une espérance de vie à la naissance limitée à 45,4 ans.

Les retards accumulés par la Guinée-Bissau dans l'atteinte des OMD sont importants tandis que la pauvreté y touche 65,7% de la population au seuil de deux dollars par jour, et 21,4% de celle-ci au seuil d'un dollar par jour. La pauvreté affecte autant les femmes que les hommes : 65,6% contre 65,9% pour les hommes pour la ligne de deux dollars par jour et 21,1% contre 22% pour celle de 1 dollar par jour. La grande étendue de la pauvreté en Guinée-Bissau rend difficile l'indentification des groupes vulnérables. Mais d'une manière générale, ces sont les populations vivant dans l'extrême pauvreté qui sont au cœur de ces groupes vulnérables. Ces populations extrêmement pauvres vivent surtout dans les zones rurales et les quartiers pauvres de Bissau et d'autres centres urbains, dans des endroits peu assainis où l'eau potable est rare, et exposés au paludisme, au choléra, aux diarrhées et à d'autres maladies. Les enfants (issus de ces groupes vulnérables sont exposés à une mortalité plus forte que les autres et a une moindre protection contre la violence, les abus et l'exploitation; de même, les femmes en âge de procréer et ayant des difficultés d'accès aux services de santé de la reproduction, les personnes handicapées, les jeunes en âge scolaire et même déscolarisés et en quête d'emplois qui alimentent ces groupes vulnérables sont tous exposés à la précarité.

Les problèmes de développement mis en exergue tant dans le document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP), le rapport national sur le développement humain 2006 que le bilan commun de pays touchent à: i) la fragilité de la gouvernance caractérisée par l'instabilité politique, le rôle prééminent de l'armée dans la vie politique, la fragilité du processus démocratique, et une gestion publique inefficace; ii) la faiblesse du développement humain et le risque de transmission générationnelle de la pauvreté ; iii) l'insécurité alimentaire, la faible productivité agricole et les dégradations de l'environnement; iv) la faible réhabilitation après le conflit de 1998-99.

S'agissant des questions humanitaires, la mise en oeuvre de l'UNDAF 2003-2007 a renforcé la capacité du système des Nations Unies en Guinée-Bissau à répondre aux situations d'urgence humanitaire. Les activités de l'UNDAF ont permis aux agences de créer et de maintenir des contacts d'alerte précoce, d'avoir à disposition des stocks pré positionnés et de renforcer les capacités opérationnelles des partenaires nationaux intervenant dans le domaine humanitaire.

Le bilan commun de pays a montré que ce sont essentiellement les déficits de capacité caractérisés par la faiblesse des ressources humaines, financières, institutionnelles et l'inadéquation des politiques qui sont les causes fondamentales qui entravent le développement humain, la réalisation des OMD et donc la satisfaction des droits économiques et sociaux en Guinée-Bissau. Ces déficits de capacité empêchent la promotion des droits à la santé et à l'éducation et accentuent ainsi la marginalisation des groupes vulnérables autant que les inégalités, y compris de genre. Le faible développement du capital humain constitue un obstacle pour une participation élargie et efficace des populations à la vie économique et sociale. Les dégradations de l'environnement et l'impuissance face aux crises et catastrophes naturelles tiennent aussi à ces déficits de capacité et à l'état de pauvreté généralisé du pays. De la même manière, le déficit de capacité de l'Etat a gêné la réhabilitation post-conflit et placé la Guinée-Bissau dans une instabilité politique et institutionnelle récurrente marquée par des violations du droit et des réglementations avec en sus une forte impunité.

Le bilan commun de pays finalisé en septembre 2006 a dégagé les domaines, sur la base de l'analyse menée et du DENARP, qui devaient faire l'objet de la planification stratégique en vue de la formulation du PNUAD. Les priorités nationales de la Guinée-Bissau définies dans le DENARP s'articulent autour de quatre axes principaux: 1) Renforcer la gouvernance, moderniser l'administration publique et assurer la stabilité macroéconomique; 2) Promouvoir la croissance économique et la création d'emplois; 3) Augmenter l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base; 4) Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables. Les domaines de coopération suggérés dans le cadre du BCP en tant que réponse aux priorités nationales et aux problèmes qui minent le développement humain en Guinée-Bissau se rapportent aux thématiques suivantes : i) Consolidation de l'Etat de droit, de l'autorité de la loi et du respect des doits humains ; ii) Appui au développement du capital humain ; iii) Promotion des groupes vulnérables, particulièrement dans les zones défavorisées ; iv) Appui au renforcement des capacités des populations à développer des pratiques d'exploitation des ressources agricoles et naturelles respectueuses de la conservation de l'environnement.

C'est sur la base de ces éléments que la retraite de planification stratégique organisée au mois d'octobre 2006 à Bissau a finalement retenu les domaines ci-après : i) gouvernance ; ii) croissance et réduction de la pauvreté ; iii) protection sociale et développement humain, comme domaines de coopération du plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Guinée-Bissau pour la période 2008-2012.

Section II: Les domaines de coopération et les résultats escomptés

Les trois différents domaines de coopération (gouvernance, croissance et réduction de la pauvreté, protection sociale et développement humain) retenus pour le PNUAD 2008-2012 en Guinée-Bissau sont liés au point où une dégradation des performances dans l'un d'entre eux aggravera la situation dans les autres domaines, et inversement des progrès dans celui de la gouvernance par exemple stimuleront également des avancées dans les autres domaines considérés.

Pour chacun de ces domaines, le Système des Nations Unies a déjà fait montre d'un appui déterminant par sa capacité d'analyse stratégique, d'aide à la formulation des politiques et d'interventions ciblées sur le terrain. Par son action, le SNU joue un rôle catalyseur pour la mobilisation d'autres partenaires. Son rôle préventif des crises politiques, de renforcement des capacités de gestion publique et des ONG ainsi que des appuis directs aux populations figure aussi parmi les actions montrant le caractère incontournable du SNU dans les efforts de développement humain de la Guinée-Bissau. Les avantages comparatifs du SNU en Guinée-Bissau dans ces différents domaines reposent autant sur son rôle de conseiller que de partenaire actif dans de ses appuis dans la définition et la mise en œuvre des programmes prônant le respect des droits humains et la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

Les résultats obtenus dans le cadre du dernier cycle de programmation 2003-2007 ayant focalisé sur la gouvernance et la pauvreté ont permis à la Guinée-Bissau de limiter les conséquences désastreuses vers lesquelles le pays risquait de plonger en l'absence des interventions autant du SNU que des différents partenaires bilatéraux et multilatéraux du pays. Dans le domaine de la gouvernance l'accent a été mis sur l'appui aux processus électoraux et à la consolidation de la paix. Les élections législatives de 2004 et présidentielles de 2005 ont toutes été qualifiées de libres et transparentes par les observateurs internationaux. Mais les dirigeants élus peinent à inscrire leurs actions dans l'optique d'une plus grande responsabilité, de la transparente et d'une offre de services publics améliorée et de qualité. La légitimité des élus est vite contestée face à l'impatience des populations.

Les appuis du SNU au gouvernement, aux structures locales et aux ONG dans le domaine de l'éducation et de la santé ont permis d'enregistrer quelques performances remarquables. On note sur la base du MICS (2006) que le taux de scolarisation net dans l'éducation primaire a fortement progressé entre 2000 et 2006 (de 41,1% à 53,6%). Le ratio fille/garçon dans l'éducation primaire était de 0,97 en 2006 contre 0,67 en 2000.

Dans le domaine de la santé, les taux de vaccination ont progressé pour les vaccinations contre la diphtérie, la polio et la tuberculose de 37,7% à 58,5% de 2000 à 2006. Par contre, les taux de vaccination contre la rougeole ont diminué de 70,2% à 58,4% de 2000 à 2006, réduisant le taux de vaccination complète de 34,1% à 32,4% durant la même période. Mais la mortalité des enfants de moins de cinq a augmenté de 203 pour mille naissances vivantes (MICS 2000) à 223/1000 (MICS 2006). La mortalité infantile a augmenté pour sa part de 124/1000 à 138/1000 pour les années et sources, reflétant ainsi la situation avant après la guerre de 1998-99. Le taux d'accès à l'eau potable est resté inchangé entre les deux enquêtes à 59,9% en dépit de nombreuses interventions dans le secteur.

Si les résultats sont éloquents en termes d'appuis apportés par le SNU dans l'élaboration du DENARP et de l'ensemble des documents présentés à la table ronde des partenaires au développement des 7 et 8 novembre 2006, il reste aux institutions nationales de passer à la mise en œuvre effective des documents de programme. Ces faiblesses des capacités dans la mise en œuvre des programmes reflètent en même temps des difficultés certaines dans l'appropriation nationale.

Ces résultats sont le reflet d'un contexte national particulièrement difficile marqué par une forte instabilité gouvernementale et de faibles capacités tant humaines que financières. L'appropriation

nationale est apparue faible. Les interventions sur le terrain des différents partenaires n'ont pas toutes été complémentaires de manière à renforcer les synergies qu'elles pouvaient générer.

D'une manière générale, les appuis du SNU et des autres partenaires pour donner des résultats durables et permettre ainsi de créer les conditions d'un développement humain exigent une réelle appropriation nationale. Cette appropriation nationale requiert à son tour l'engagement ferme des autorités nationales, mais aussi un développement des capacités nationales ciblé de manière à ce que les effets en soient cumulatifs en terme d'amélioration de l'offre en quantité et en qualité suffisantes des services sociaux de base et de la création d'un environnement favorable au progrès.

Dans le cadre de son PNUAD, le SNU pour la période en Guinée-Bissau entend orienter son aide dans les domaines de la gouvernance, de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté, de la protection sociale et du développement humain en visant l'effet catalyseur que ces appuis vont avoir grâce à une réelle appropriation nationale. Le développement des capacités nationales constitue l'un des axes majeurs qui va contribuer à la durabilité des effets des interventions des partenaires. Le SNU en vue d'assurer une aide efficace au pays a mis l'accent non sur des interventions isolées des agences, mais sur leur complémentarité de manière à ce que ce que celles-ci se traduisent par un effet optimal. Dans ce sens, un effort important de priorisation a été mené dans l'élaboration du cadre des résultats en mettant l'accent non seulement sur l'avantage comparatif de chaque Fonds et Programme des Nations Unies en Guinée-Bissau mais aussi sur la complémentarité de ces différentes interventions.

1. Gouvernance

En vue de renforcer la gouvernance, moderniser l'administration publique et assurer la stabilité macroéconomique, le gouvernement a prévu, dans le DENARP 2006-08, d'améliorer l'efficacité dans la gestion publique à travers la réforme de l'administration publique et la participation citoyenne, mais également la réforme du secteur de sécurité et de défense. Dans ce sens, le gouvernement consent assainir la situation macro-économique comme voie de passage incontournable pour la réalisation d'une croissance soutenue et la lutte contre la pauvreté. Il préconise d'améliorer les mécanismes de gestion publique et de promouvoir le développement local. Pour améliorer la stabilité politique et institutionnelle, il faudra un cadre propice à l'établissement d'un Etat de droit permettant le respect de la démocratie, la pratique d'une bonne gouvernance politique et la soumission de tous les acteurs nationaux, notamment les forces armées à la constitution et aux lois qui régissent le fonctionnement de l'Etat bissau-guinéen. La modernisation et le renforcement des capacités administratives envisagés dépendront fortement de la consolidation de l'Etat de droit et de l'autorité de la loi. L'intrusion répétée de l'armée dans les affaires politiques nécessitera d'appuyer les efforts du gouvernement dans la réforme du secteur de défense et de sécurité dont les documents de stratégie et le programme d'investissement ont déjà été élaborés et soumis, en même temps que le DENARP, lors de la dernière table ronde des partenaires au développement de la Guinée-Bissau tenue à Genève les 7 et 8 novembre 2006.

Des institutions judiciaires et parlementaires fortes et indépendantes constituent également un préalable pour la consolidation de l'Etat de droit et pour la création d'un climat favorable au développement des affaires. Il s'agira dans ce sens d'aider au renforcement de l'accès à la justice en vue d'un meilleur respect des droits et des libertés et de réduire ainsi l'impunité décriée. L'Assemblée nationale populaire (ANP) requiert aussi un appui approprié pour lui permettre de renforcer son rôle d'encadrement et de contrôle de l'activité gouvernementale. Les appuis des partenaires au développement devront aussi inscrire le renforcement de la gouvernance économique au centre des priorités pour renforcer les

capacités de réponse des institutions publiques à la demande sociale en termes de droits économiques et sociaux. Cela permettra de contribuer, avec le développement des capacités d'élaboration, de mise en œuvre des politiques ainsi que du système d'information statistique, à l'amélioration de la gouvernance publique.

La réorganisation de l'administration publique du point de vue procédural et fonctionnel devra être renforcée pour inscrire les dispositions réglementaires prises dans la norme et la durée. La participation des collectivités locales peut aussi être promue pour une organisation adéquate et des appuis séquentiels pour aider à la mise en place de la décentralisation de manière progressive. Il s'agira ainsi d'aider au rapprochement de l'administration des citoyens et de renforcer par sa proximité, la capacité de réponse de l'administration aux préoccupations et choix des populations dans les organes élus. Il sera nécessaire de revoir la loi électorale pour renforcer la transparence et la confiance des populations. La capacité des pouvoirs publics à formuler et à mettre en œuvre des politiques adéquates devra aussi être renforcée.

Au vu des priorités nationales, la contribution du Système des Nations Unies au renforcement de la gouvernance en Guinée-Bissau est destinée ***à permettre aux institutions nationales de gouverner dans le respect des droits humains, de la consolidation de l'Etat de droit, des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays***. Trois effets de programme requerrant des interventions concertées et coordonnées sont envisagés par le SNU pour le renforcement de la gouvernance tant démocratique qu'économique en Guinée-Bissau. Il s'agit des appuis aux institutions nationales, gouvernement, Assemblée Nationale Populaire et autorités locales i) dans leurs capacités à élaborer et à appliquer des réformes visant la consolidation de l'Etat de droit, du cadre réglementaire, le respect des droits humains et la stabilité politique ; ii) et à la société civile en vue d'assurer la gestion préventive et la réponse aux situations de catastrophe naturelle et de crise humanitaire conformément aux normes internationales de réponse humanitaire ; iii) en vue de faire du secteur de sécurité et de défense un facteur de paix et de consolidation des institutions démocratiques.

Pour le premier effet de programme, il s'agira plus spécifiquement d'aider les institutions judiciaires, de commerce et de sécurité à intégrer effectivement les principes de droits humains en vue d'une justice protectrice des droits humains et garante de l'égalité. Les institutions nationales et les populations, particulièrement les femmes et les enfants, devront recevoir des appuis destinés au renforcement de leurs aptitudes dans le respect des droits humains et le suivi effectif des instruments légaux et programmatiques en matière d'équité et d'égalité de genre. Le SNU consent également apporter l'assistance technique et financière nécessaire aux institutions nationales et locales en vue du renforcement du système d'enregistrement a la naissance, du système électoral et du fonctionnement de l'ANP et la Commission nationale des élections pour la consolidation du système démocratique et de la décentralisation. Le SNU entend aussi consolider ses appuis pour la modernisation de l'administration publique pour en améliorer les capacités en vue d'une bonne application du cadre réglementaire et de la gestion des finances publiques.

Pour le deuxième effet, il s'agira d'appuyer les capacités des institutions nationales de prévention des catastrophe naturelle et d'alerte précoce pour prévenir les crises humanitaires en conformité avec les normes internationales en vue d'une réponse améliorée tant au niveau national que local. En effet, parmi les préoccupations qui relèvent de la vulnérabilité, et plus largement du développement humain, il est indispensable de mentionner les aspects relatifs aux catastrophes naturelles et anthropiques. Il existe dans le pays, une forte volonté nationale pour promouvoir la gestion des catastrophes. Divers départements ministériels et services sont mis à contribution et illustrent ainsi cette volonté. Le pays est principalement affecté par des catastrophes d'origine météorologique et environnementale (sécheresse et insécurité alimentaire, vents violents, changements climatiques, déforestation, érosion etc.) et

anthropique (feux de forêt, pâturages intensifs etc.). Les situations humaines d'urgence que le pays rencontre à la suite des catastrophes sus mentionnées, ainsi que des épidémies, des mauvaises récoltes, des crises frontalières et autres urgences complexes de nature interne nécessitent la mise en place de mécanismes fiables, voire l'élaboration d'une véritable stratégie nationale en matière de réduction de risques. Cette stratégie devrait être construite autour de trois grands axes : i) le soutien aux efforts de préparation et de réponse du Gouvernement et des populations locales ; ii) le renforcement des capacités de coordination et d'alerte précoce de l'Equipe pays du système des Nations Unies ; et iii) l'insertion de l'assistance humanitaire dans les processus globaux de l'aide.

Les efforts qui seront fournis dans le pays en vue de la consolidation de l'Etat de droit, de la réduction de la pauvreté et de la réalisation progressive des droits humains et sociaux vont contribuer à panser les traumatismes causés par le conflit armé de 1998-99. La poursuite des efforts pour appuyer les institutions nationales à mettre en œuvre des programmes de déminage de lutte contre les armes légères est envisagée pour éviter d'aggraver ces traumatismes humains. Les populations rurales grâce au déminage de leurs terres seront plus à même de développer leurs activités agricoles et d'améliorer ainsi leur participation à la vie sociale et économique et d'être mois vulnérables aux crises humanitaires et catastrophes naturelles.

Quant au troisième effet, de par l'importance que les autorités nationales attachent à la réforme du secteur de sécurité et de défense, le SNU entend apporter son assistance pour la formation des agents de la force publique pour l'amélioration de leurs capacités opérationnelles, plus particulièrement en vue de la lutte contre le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée. En effet, de par l'utilisation qui est faite du territoire bissau-guinéen comme voie de passage des trafiquants de drogue, d'armes, de contrebande et des migrants, le SNU, plus particulièrement l'UNODC envisage apporter son assistance en appui complément à la réforme du secteur de sécurité et de défense du gouvernement. Cette assistance devra contribuer à réduire l'utilisation du territoire de la Guinée-Bissau pour les différents trafics décriés. Le système judiciaire sera aussi renforcé par la formation des agents de la force publique et la construction d'une prison centrale et la mise en place d'un système pénitencier adéquat.

2. Croissance économique et réduction de la pauvreté

Le gouvernement bissau-guinéen envisage faire de la promotion de la croissance économique et de la création d'emplois le pôle majeur de sa stratégie de réduction de la pauvreté grâce au développement des infrastructures économiques et la stimulation du secteur privé, particulièrement dans l'agro-industrie, l'élevage et les pêches. Les infrastructures économiques de base dans les domaines des transports, des communications et de l'électricité devront bénéficier des investissements adéquats pour permettre aux activités économiques et particulièrement des plus vulnérables de bénéficier de tous les avantages ainsi générés. Mais, le développement des activités, notamment dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture devra se faire dans le respect de la conservation de l'environnement tout en garantissant la sécurité alimentaire et une prévention améliorée des catastrophes tant humaines que naturelles.

Le Système des Nations Unies entend avec l'appui de ses partenaires favoriser la mise en œuvre des priorités définies dans la Lettre de Politique de Développement Agricole et son Plan d'action en ce qui concerne le développement des secteurs agricole et des pêches pour assurer la sécurité alimentaire et la réalisation des surplus agricoles. La mise en œuvre de ces priorités devrait permettre de manière spécifique la réduction de la pauvreté, l'accélération de la croissance économique, la création d'emplois et l'intégration régionale. Les défis sont importants puisque le gouvernement envisage de : i) développer

la production vivrière par le recours aux systèmes de production et d'encadrement technique adéquats avec pour effets de limiter les importations de riz, diversifier les exportations et valoriser les produits agricoles par leur transformation locale et l'amélioration du dispositif de conservation pour en garantir la qualité ; ii) créer les conditions pour l'intégration du secteur des pêches, tant de la pêche artisanale que des bateaux étrangers dans l'économie, par le débarquement, le conditionnement et la transformation de leurs produits en Guinée-Bissau ; iii) développer l'élevage à cycle court ; iv) améliorer les infrastructures rurales et l'accès aux marchés agricoles.

L'effet escompté des actions conjuguées des agences du SNU ainsi que du gouvernement en vue de promouvoir la croissance et la lutte contre la pauvreté est que ***les populations, les institutions et les organisations nationales améliorent les systèmes de production, diversifient les activités, contribuent à la réduction de la pauvreté et gèrent de façon durable l'environnement.*** L'économie bissau-guinéenne souffrant de la faiblesse de sa base productive, il s'agira d'encourager les actions et les investissements censés l'élargir et à la fois efficience et efficacité. L'augmentation de la productivité et de la compétitivité est à promouvoir dans les filières prioritaires mentionnées dans le DENARP (anacarde, fruits, riz et pêche artisanale). Des appuis spécifiques devront aussi être fournis en vue de la création d'emplois et la promotion des activités génératrices de revenu des plus vulnérables, particulièrement des jeunes et des femmes. L*es* résultats suivants, grâce à leur caractère complémentaire, devront y contribuer : i) les institutions nationales mettent en œuvre des stratégies de développement favorables à la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté; ii) les capacités productives des micro et petites entreprises son renforcées et diversifiées pour générer des emplois et des revenus à partir de la valorisation des ressources locales en vue de satisfaire les besoins des populations et de tirer avantage des marchés d'exportation; iii) les ménages et les organisations communautaires de base (OCB) ont accès à une production alimentaire locale diversifiée et sécurisée; iv) les institutions nationales, les OCB et les entreprises sont sensibilisées et appliquent les principes et les normes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

De manière spécifique, le SNU visera à contribuer au renforcement des capacités des institutions nationales et locales dans la mise en œuvre et le suivi – évaluation de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et des objectifs du millénaire pour le développement. Il aidera les autorités nationales et les organisations de la société civile à veiller à ce que l'actualisation du DENARP intègre mieux les populations les plus vulnérables et renforce le caractère opérationnel de cet outil comme moyen de mise en œuvre des OMD, tout en prenant en compte la transversalité du VIH/SIDA et du genre. Le renforcement des capacités nationales en matière de collecte, d'analyse, de gestion et de diffusion des données socio-économiques sera une stratégie centrale pour renseigner les indicateurs du suivi évaluation dans le contexte de la gestion axée sur les résultats.

Les populations, notamment les plus défavorisées, les jeunes et les femmes, seront appuyées pour accéder aux services de micro finance diversifiés dans l'équité, y compris de genre, bénéficier aux emplois promus et développer des systèmes de production efficients et compétitifs. La sensibilisation des producteurs sur les techniques plus productives et les modes d'organisation les plus appropriés, les appuis à l'équipement et l'information sur les marchés seront nécessaires pour la promotion des systèmes de production efficients et compétitifs et stimuler la croissance économique. Ainsi, les secteurs dans lesquels sont employés les plus pauvres (particulièrement les femmes) et les jeunes, l'agriculture et le petit commerce, nécessiteront des appuis spécifiques pour notamment les aider à améliorer leurs équipements, encadrement et productivité de même que leur accès aux marchés. La promotion de la sécurité alimentaire et la relance de l'économie se feront en veillant à la conservation de l'environnement. Dans ce sens, des appuis seront apportés pour l'élaboration et l'application de la législation prévenant les dégradations volontaires sur l'environnement et les ressources naturelles, le

renforcement des capacités de surveillance des institutions nationales du secteur de l'environnement et la sensibilisation des organisations communautaires de base et des entreprises des secteurs de l'agriculture et de la pêche sur les normes de conservation et de l'environnement.

3. Protection sociale et développement humain

Le gouvernement envisage dans le DENARP d'augmenter l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base, particulièrement pour les groupes vulnérables qui sont pour l'essentiel les populations extrêmement pauvres. Il met au centre de la stratégie la promotion des interventions ayant un impact réel sur les conditions de vie de ces populations en particulier, en veillant à ce que l'accès aux services sociaux soit équitable, tout en réduisant les disparités de genre, ainsi qu'à stopper la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Il s'agira aussi de s'attaquer aux conséquences du SIDA et de la tuberculose qui plongent les personnes atteintes et leur famille dans la pauvreté. Les orphelins du SIDA et les personnes atteintes de déficience figurent aussi parmi les couches vulnérables qui mériteront d'être particulièrement assistées. Des actions spécifiques en faveur des femmes sont aussi envisagées, notamment pour s'attaquer aux causes qui les maintiennent dans leur état : analphabétisme, malnutrition chronique, manque de formation professionnelle, mariages précoces et faible accès aux soins de santé reproductive. Enfin, il est également envisagé de prendre en compte les actions en faveur des populations rurales contraintes d'abonner leurs terres dans la mesure où la superficie affectée par les mines et autres engins explosifs représente des terres de culture et zones de pêche artisanale.

En vue de donner un coup d'accélérateur au développement du capital humain en Guinée-Bissau, des appuis substantiels pour le développement d'un système éducatif et de santé de qualité sont indispensables. Des changements dans ces domaines permettront d'exercer un effet catalyseur pour les autres secteurs et notamment en favorisant l'insertion économique et sociale des groupes vulnérables. Le Système des Nations Unies devra avec l'appui de l'ensemble des partenaires au développement soutenir les efforts visant le développement des capacités d'offre, l'amélioration de la qualité des ressources humaines et des systèmes de gestion tant du système éducatif que de santé. La progression du VIH/SIDA interpelle les différents acteurs à se préoccuper des conséquences d'une telle situation : paupérisation des personnes atteintes et de leur famille, accroissement des orphelins du SIDA ; charge accrue des personnes âgées obligées de s'occuper de leurs petits enfants avec leurs maigres ressources ; manque de capacités du système sanitaire à faire face à l'accroissement de la demande en soins de santé et en assistance médicale, sociale et psychologique ; morbidité accrue dans certains milieux professionnels (personnels de santé, enseignants, etc.) et classe d'âge (les personnes actives sexuellement).

La protection sociale nécessitera de concentrer les efforts sur les groupes vulnérables en vue de les aider à développer leurs connaissances et capacités pour assurer leur insertion économique et sociale par la création d'emplois et le développement d'activités génératrices de revenu. Il faudra aussi s'attaquer à l'amélioration de l'habitat et de l'assainissement des zones dans lesquelles vivent les populations vulnérables pour les sortir de l'exposition aux maladies courantes (paludisme, diarrhées et maladies des voies respiratoires) et aux épidémies de choléra. Les groupes vulnérables souffrent aussi d'inégalités et de discriminations de fait dans l'accès aux différents services de base (éducation, santé, justice et services administratifs) du fait de la limitation de leurs moyens. Il s'agit d'appuyer les actions pouvant contribuer à la satisfaction de tous ces droits. Le SNU et l'ensemble des partenaires doivent jouer un rôle actif dans l'établissement et la mise en œuvre des politiques ou programmes sectoriels

dans les domaines sociaux (santé, éducation, eau, assainissement et hygiène). Dans l'éducation il s'agira de promouvoir autant les capacités d'offre du système scolaire qu'une éducation de qualité. Dans la santé, un accent particulier doit être mis dans l'amélioration des capacités et de la qualité du système sanitaire pour contribuer à court et à moyen terme à la diminution de la mortalité infanto juvénile et maternelle.

Les appuis du SNU dans le domaine de la protection sociale et du développement du capital humain auront pour effet global ***de permettre aux groupes vulnérables d'utiliser des services sociaux de base de qualité et aux institutions nationales de disposer d'un développement continu du capital humain***. Deux effets de programme sont escomptés pour donner corps à cet effet du PNUAD: i) les populations en particulier les groupes vulnérables exercent leurs droits d'accès aux services de santé, d'éducation, d'eau, et d'assainissement ; ii) les institutions nationales et la société civile sont renforcées pour prévenir et lutter efficacement contre l'épidémie du VIH/SIDA.

Dans ce sens, il s'agit d'appuyer les institutions nationales à mettre en œuvre des plans sectoriels garantissant l'accès équitable aux services sociaux de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement efficaces et de qualité. Les populations, particulièrement les plus vulnérables auront un meilleur accès à un paquet minimum des services de santé, à une éducation de base, secondaire et professionnelle de qualité ainsi qu'à l'eau potable et à l'assainissement. Ces populations, particulièrement, les mères, les jeunes et les enfants seront sensibilisées en vue d'avoir des comportements sociaux appropriés en matière de santé, d'éducation, de l'eau et de l'assainissement ainsi que de prévention, de dépistage et de traitement face aux IST et VIH/SIDA grâce à une information améliorée. Le SNU devra aussi appuyer les institutions nationales et la société civile à mettre en oeuvre des politiques de santé publique permettant le contrôle épidémiologique, pour stopper la progression du VIH/SIDA et inverser la tendance. De manière plus spécifique, les interventions du SNU seront articulées autour de l'appui aux efforts nationaux en vue de la mise en œuvre des trois principes: i) un seul cadre d'action pour le VIH/sida, servant de base à la coordination des efforts de tous les partenaires ; ii) une seule autorité nationale de coordination en matière de sida, disposant d'un mandat multisectoriel à base élargie ; iii) un seul système de suivi et d'évaluation convenu par pays. Il s'agira pour le SNU de concentrer ses efforts sur le renforcement des capacités des institutions nationales, municipales et locales, de la société civile et des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA afin de renforcer la réponse nationale face à l'épidémie. Le SNU apportera des appuis soutenus au gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan National de Développement sanitaire 2008-12 pour contribuer à l'amélioration de la santé des populations. Des appuis conséquents seront aussi apportés par le SNU pour la mise en œuvre et le suivi du Plan stratégique de lutte contre le VIH/SIDA.

Section III : Modalités de gestion et de coordination

Le ***Système des Nations Unies en Guinée-Bissau préconise pour l'exécution*** du PNUAD de ***favoriser l'appropriation nationale, la coordination et de réduire les coûts de transaction comme recommandés par les signataires de la déclaration de Paris de mars 2005 sur l'efficacité de l'aide***. L'expérience passée de la mise en œuvre du PNUAD et des programmes qui en ont été tirés par chacune des agences du SNU sur la période 2003-07, montre que l'installation des organes de gestion des programmes et/ou l'utilisation des procédures de paiements directs par les agences du SNU se sont avérées indispensables pour obtenir les résultats escomptés sans délais excessifs. Des améliorations progressives seront apportées sur ces modalités de gestion en concertation avec les institutions nationales et les autres partenaires au développement. Mais des efforts substantiels dans le renforcement des capacités institutionnelles et l'amélioration du respect des procédures de gestion budgétaire et de passation des marchés transparentes ainsi que la responsabilisation des agents des institutions nationales demeurent encore indispensables pour parvenir aux appuis directs censés à la fois réduire substantiellement les coûts de transaction et permettre une réelle appropriation nationale. Une évaluation des capacités des institutions nationales, publiques et autres bénéficiaires privées (macro et micro assessment), sera nécessaire pour connaître l'ampleur des efforts à consentir pour parvenir à une responsabilisation progressive des institutions nationales dans la mise en œuvre directe des programmes qui seront dérivés du PNUAD.

La mise en œuvre du PNUAD requiert des efforts de coordination appréciables au sein de l'équipe pays des Nations Unies en vue d'une plus grande complémentarité des interventions, mais aussi pour réduire les coûts de transaction. La création des groupes thématiques et la mise en œuvre *de programmes conjoints* sont deux modalités importantes envisagées par l'équipe pays. Le SNU prévoit de mettre en place trois groupes thématiques, un pour chaque domaine de coopération identifié dans le PNUAD. Ainsi les trois groupes thématiques devant servir de cadre de mise en œuvre et de suivi évaluation du PNUAD sont : ***gouvernance; croissance et réduction de la pauvreté; protection sociale et développement humain***. Ces groupes thématiques assureront collectivement la convergence des contributions respectives des agences en vue de la réalisation des effets du PNUAD. Ils évalueront annuellement, sur la base des rapports d'avancement de chaque organe de gestion et agence les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice du PNUAD. La pertinence des résultats escomptés pourra ainsi être appréciée en concertation avec les partenaires pour faire les recommandations adéquates à l'équipe pays aux fins des ajustements requis tant dans les activités, les moyens que les résultats. Le SNU envisage aussi réunir les groupes thématiques sur une base trimestrielle pour échanger les informations, les expériences, prévenir et dégager des lignes d'actions pour surmonter les difficultés de mise en œuvre de l'UNDAF.

Le SNU accordera une attention particulière dans ce nouveau cycle de programmation à la réalisation d'au moins un programme conjoint prenant appui sur la concentration des interventions dans le même domaine et sur les mêmes bénéficiaires. La lutte contre le VIH/SIDA constitue l'une des questions pour lesquelles le SNU envisage de mettre en place un programme conjoint. Il s'agit notamment de capitaliser les efforts de coordination déjà fournis dans le cadre du Fonds Global depuis 2005 et de la mise en œuvre du nouveau Plan national de lutte contre le SIDA II. Le programme conjoint préconisé vise à réaliser l'effet de programme suivant : les institutions nationales et la société civile sont renforcées pour prévenir et lutter efficacement contre l'épidémie du VIH/SIDA. *D'autres domaines de programmes conjoints pourraient concerner la promotion des jeunes, le système d'information intégré ou le genre*. Le domaine faisant l'objet d'un programme conjoint pourra faire l'objet d'un groupe thématique particulier.

En termes d'objectifs de mobilisation des ressources envisagées, à ce stade, le PNUAD se chiffre à environ 116 220 millions de dollars US dont 20,4% (soit 23 675 millions de dollars) de ressources ordinaires des agences. Les montants prévisionnels sont ventilés selon chacun des effets de programmes et produits dans la matrice des résultats et dans le tableau consolidé en annexe. Il convient cependant de noter que les montants inscrits constituent des prévisions indicatives et que les allocations définitives seront déterminées dans les documents de programmes et projets spécifiques de chaque agence contribuant à l'atteinte des résultats du PNUAD. Une stratégie efficace de mobilisation des ressources auprès des partenaires bi- et multilatéraux traditionnels et nouveaux, à rechercher, constitue donc un corollaire de la réussite du programme.

Section IV : Mécanismes de suivi et évaluation

Les groupes thématiques joueront un rôle central dans le suivi évaluation de la mise en œuvre du PNUAD pour renforcer l'efficacité et l'efficience des interventions du SNU. Chaque groupe thématique devra de ce fait disposer de l'information nécessaire pour la réalisation de son travail. Par conséquent, il devra non seulement disposer de l'ensemble des documents de programme de pays des différentes agences, mais aussi des plans de travail annuels dérivés autant du PNUAD que de ces documents de programmes. De même, les rapports de suivi et d'avancement des plans annuels de travail de chaque organisme devront être portés à la connaissance des groupes thématiques pour examen et constituer ainsi un intrant important des évaluations annuelles du PNUAD qu'ils sont chargés d'entreprendre. Le groupe thématique responsable de la mise en œuvre du programme conjoint en examinera les plans de travail annuel et leurs rapports périodiques d'avancement.

Les groupes thématiques se réuniront sur une base trimestrielle. L'une des ces réunions, notamment la première de l'année fera le point des activités et des résultats enregistrés au cours de l'année écoulée de la mise en œuvre du PNUAD. Les comptes rendus de ces réunions seront transmis à l'équipe pays et au Coordonnateur Résident du SNU pour appréciation et décision. Les réunions des groupes thématiques pourront être ouvertes, aux autres partenaires au développement après avis du Coordonnateur Résident et/ou du Représentant Résident de l'agence leader du groupe thématique.

L'évaluation de la mise en œuvre des matrices des résultats du PNUAD reposera autant sur les rapports d'avancement que sur les résultats des enquêtes périodiques qui seront menées pendant et après la réalisation du PNUAD. Une évaluation à mi-parcours se fera au bout de trois années de mise en œuvre du PNUAD suivie d'une évaluation finale au terme du PNUAD. Les enquêtes devant se faire sur une base annuelle ou biannuelle sont notamment celles des bénéficiaires de certaines interventions, les enquêtes sur l'emploi et la conjoncture économique et les performances des secteurs prioritaires. D'autres enquêtes comme le MICS ou de l'enquête démographique de santé et le questionnaire unifié sur les indicateurs de base du bien-être (QUIBB) se feront tous les trois ans dès 2009 tandis que le recensement général de la population et de l'habitat qui se fait sur une base décennale ne sera réalisé qu'une seule fois en 2007 avant la période de mise en œuvre du PNUAD. Ces enquêtes fourniront à la fois des indications sur certains des changements résultant des interventions des programmes du PNUAD, mais aussi des données indispensables à l'approvisionnement à la fois de DevInfo que des autres banques de données économiques et sociales nationales. Des efforts seront fournis pour créer limiter les enquêtes de manière à les rendre complémentaires ou tout simplement à limiter leur nombre. L'enquête démographique de santé pourra notamment être substituée au MICS si les ressources le permettaient.

La mise en œuvre et le suivi évaluation du PNUAD permettront non seulement de veiller à l'efficacité et l'efficience des interventions mais aussi au renforcement des capacités des institutions nationales publiques et privées qui seront impliquées comme contreparties dans ces interventions. L'évaluation au niveau global (macro-assessment) et niveau local ou privé (micro-assessment) permettra d'identifier les domaines et l'ampleur du renforcement des capacités des organes de mise en œuvre et des partenaires. Le SNU alignera le processus de mise en œuvre et de suivi évaluation du PNUAD avec les processus nationaux de mise en œuvre et de suivi évaluation du DENARP et des objectifs du millénaire pour le développement.

Des risques et des hypothèses : La mise en œuvre du PNUAD est supposée de se réaliser dans un contexte international favorable à l'aide. Parallèlement à cela, la tenue de la table ronde des partenaires au développement de la Guinée-Bissau les 7 et 8 novembre 2006 à Genève constitue le gage d'un

regain de confiance dans les institutions et le gouvernement bissau-guinéens dont les retombées en matière d'aide extérieure sont essentielles. Par conséquent, une perte de confiance des partenaires dans l'engagement des institutions nationales à assainir la gestion publique et à respecter les droits humains serait préjudiciable autant pour la mise en œuvre du PNUAD, de ses programmes dérivés, que de nombreux programmes de coopération de la Guinée-Bissau avec ses autres partenaires au développement. Les autres facteurs de risque demeurent cependant importants. Ils sont liés entre autres aux comportements des acteurs et aux structures économiques et sociales dont la traduction est la faiblesse des capacités humaines et financières internes qui pourraient engendrer des retards dans l'exécution des programmes et ainsi limiter la capacité d'absorption. Les comportements des acteurs dans le pays constitueront un facteur de risque majeur en raison : i) des conflits d'intérêt entre les détenteurs d'obligation et les titulaires de droit ; ii) de l'intervention de l'armée dans la vie politique ; iii) de l'instabilité politique.

Annexe I :

Matrice des Résultats du Plan - Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) en Guinée-Bissau 2008-2012

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Gouvernance

PRIORITE NATIONALE : Renforcer la gouvernance, moderniser l'administration publique et garantir la stabilité macroéconomique

EFFETS DE L'UNDAF : Les institutions nationales gouvernent dans le respect des droits humains, de la consolidation de l'Etat de droit, des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays

Effets de Programme	Produits	Rôle des Partenaires	Mobilisation des ressources (USD)	
			Ordinaires	A mobiliser
I. Les institutions élaborent et appliquent des réformes visant la consolidation de l'Etat de droit, du cadre réglementaire, le respect des droits humains et la stabilité politique.	1. Les institutions judiciaires et du secteur de la sécurité assurent l'intégration effective et l'application des principes d'une justice protectrice des droits humains et garante de l'égalité. 2. Les lois et les politiques nationales sont formulées et exécutées en conformité avec les conventions internationales des droits humains des femmes.	PNUD, et UNOGBIS, appuis technique et financier aux secteurs de la justice et de la sécurité. UNICEF formation, appui technique et financier, enregistrement à la naissance. UNODC UNIFEM : appui technique et financier a l'élaboration du cadre légal sur le genre en conformité avec les conventions internationales ; Appui technique et financier à la mise en œuvre du cadre légal sur l'égalité du genre. Institutions nationales : Ministères en charge de la justice, de la sécurité, et de la défense ; ONG. Coopérations bilatérales.	PNUD : 300 000 UNICEF : 300 000 UNIFEM : 150 000	PNUD : 500 000 UNODC : 4 500 000 UNICEF : 1 450 000 UNIFEM : 250 000

	3. Les organisations de la société civile et les populations, particulièrement les femmes et les enfants améliorent leurs connaissances des instruments légaux et programmatiques en matière de respect des droits humains, d'équité et de genre et en assurent le suivi.	UNFPA appui technique et financier dans le domaine du genre et des violences basées sur le genre. UNIFEM ; appui financier et technique pour : 1) l'élaboration d'une stratégie nationale genre et le renforcement des institutions à intégrer le genre dans leurs politiques et programmes ; 2) l'augmentation de la représentativité des femmes dans les instances de gouvernance ; 3) l'application de justice aux violences faites aux femmes UNICEF formation sur les droits et la protection des enfants PNUD : Appui technique et financier. Institutions nationales : Ministère en charge de la solidarité, de la famille, de la lutte contre la pauvreté et de la justice ; Institut de la Femme et de l'Enfant ; ANP, ONG ; Réseaux de femmes Ministres et parlementaires, Réseaux parlementaires. Autres partenaires.	UNFPA : 550 000 UNIFEM : 150 000 UNICEF : 300 000 PNUD : 200 000	UNFPA : 500 000 UNIFEM : 200 000 UNICEF : 1 400 000
	4. Les institutions nationales, particulièrement l'Assemblée nationale populaire (ANP) et la Commission Nationale des Elections, sont renforcées en vue de la consolidation du processus démocratique.	PNUD et UNOGBIS appuis technique et financier à l'administration interne, l'ANP, et aux institutions de contrôle. Institutions nationales : Ministères en charge de la justice, de l'administration interne; ONG. Coopérations bilatérales.	PNUD : 500 000	PNUD : 1 500 000
	5. Les collectivités locales participent activement à la mise en place du processus de décentralisation et sont impliquées dans la gestion des programmes décentralisés.	PNUD, FENU et PVNU appuis technique et financier à l'administration interne. Institutions nationales : Ministères en charge de la justice, de l'administration interne; ONG. Coopérations bilatérales.	PNUD : 1 200 000	FENU : 500 000

	6. Les populations, particulièrement les plus vulnérables, bénéficient des services d'une administration publique modernisée et aux capacités renforcées en vue d'une bonne d'une bonne application du cadre réglementaire et des principes de gestion publique.	PNUD appuis technique et financier aux ministères en charge de l'économie, des finances, de l'administration publique, de la fonction publique et de la justice. UNIFEM : appui technique et financier pour la prise en compte du genre dans la loi sur la décentralisation en prenant en compte la budgétisation sensible au genre. Institutions nationales : Ministères en charge des Finances et de l'Économie, Institut National de la Statistiques et du Recensement., Ministères sectoriels. Autres partenaires : BAD ; Banque Mondiale ; FMI ; Commission européenne ; Coopérations bilatérales.	PNUD : 1 700 000 UNIFEM : 50 000	PNUD : 250 000
II. Les institutions nationales et la société civile assurent la gestion préventive et la réponse aux situations de catastrophes naturelles et de crise humanitaire conformément aux normes internationales de réponse humanitaire.	7. Les capacités des institutions nationales et régionales sont renforcées pour la mise en place d'un système d'alerte précoce, pour la gestion et la définition des plans stratégiques de prévention des catastrophes naturelles et des crises humanitaires en conformité avec les normes internationales.	PAM appui technique et financier auprès des ministères en charge de l'agriculture et de la santé. FAO et UNFPA appui technique / financier. UNICEF formation et appui technique. OMS : Appui technique et financier à la réponse aux épidémies ; aspects de santé durant les crises humanitaires. Institutions nationales : Ministères en charge des ressources naturelles, de la santé, de l'agriculture, de la pêche et de l'administration interne. OCHA : appui technique et financier (coordination et élaboration des outils de planification, de renforcement institutionnel, formation et communication) Autres partenaires : UNHCR. Coopérations bilatérales.	UNFPA : 50 000	PAM : 150 000 FAO : 150 000 UNICEF : 150 000 OMS : 300 000
	8. La cartographie nationale des risques est établie.	OCHA : appui technique et financier (coordination et élaboration des outils de planification, de renforcement institutionnel, formation et communication)		
	9. Les capacités nationales sont renforcées dans le domaine de la coordination, de la communication et de la sensibilisation des populations.	OCHA : appui technique et financier (coordination et élaboration des outils de planification, de renforcement institutionnel, formation et communication) PAM appui à la formation des responsables des ministères concernés et de la société civile,		PAM : 75 000

	10. La société civile et les populations locales sont mieux informées et habilitées à prévenir et répondre aux catastrophes naturelles et crises en conformité avec les normes internationales.	particulièrement dans le domaine de la planification prévisionnelle et de la logistique. FAO : appui technique / financier. UNICEF formation OMS : Appui technique à la formation, aspects de santé. Institutions nationales : Ministères en charge des ressources naturelles, de la santé, de l'agriculture, de la pêche et de l'administration interne. Autres partenaires : UNHCR. Coopérations bilatérales.	UNICEF : 50 000	FAO : 450 000 UNICEF : 200 000 OMS : 50 000
	11. Les institutions nationales mettent en œuvre des programmes de déminage et de lutte contre les armes légères.	UNODC, PNUD et UNOGBIS appuis technique et financier aux services de sécurité. UNICEF : sensibilisation et appui aux formations	PNUD : 1 500 000 UNICEF : 50 000	PNUD : 1 000 000 UNICEF : 50 000
III. Les institutions nationales sont engagées à faire du secteur de sécurité et de défense un facteur de paix et de consolidation des institutions démocratiques.	12. Les organes du secteur de sécurité et de défense sont reformés en vue de la consolidation des institutions démocratiques et de l'amélioration de leurs capacités opérationnelles.	UNODC, PNUD et UNOGBIS appuis technique et financier aux services de sécurité et de la justice.	PNUD : 300 000	
	13. Les agents de la force publiques sont mieux habiletés à faire respecter les droits humains et particulièrement en vue de lutter contre le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée.	UNODC, PNUD et UNOGBIS appuis technique et financier aux services de sécurité et de la justice.	PNUD : 500 000	UNODC :10.995.000

Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes :

La création des groupes thématiques et la mise en œuvre d'un programme conjoint sont deux modalités importantes envisagées par l'équipe pays pour assurer collectivement la convergence des contributions respectives des agences en vue de la réalisation des effets du PNUAD.

Le groupe thématique ***Gouvernance*** évaluera annuellement, sur la base des rapports d'avancement de chaque organe de gestion et agence les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice du PNUAD.

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Croissance et réduction de la pauvreté				
PRIORITE NATIONALE : Promouvoir la croissance économique et la création d'emplois				
EFFETS DE L'UNDAF : Les populations, les institutions et les organisations nationales améliorent les systèmes de production, diversifient les activités, contribuent à la réduction de la pauvreté et gèrent de façon durable l'environnement.				
Effets de Programme	**Produits**	**Rôle des Partenaires**	**Mobilisation des ressources (USD)**	
			Ordinaires	**A mobiliser**
IV. Les institutions nationales développent des stratégies de développement favorables à la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté	14. Les capacités des institutions nationales et locales sont renforcées en vue de la mise en œuvre et du suivi – évaluation des actions prévues dans le Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP) et pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).	PNUD appuis technique et financier aux structures gouvernementales impliquées. FAO, OMS UNFPA appui SII /Collecte des données UNICEF MICS 2009 et 2012 PAM: CFSVA (Sécurité alimentaire et nutrition) 2009 SSSFS en 2010. OMS : Appui au renforcement du système sanitaire à travers le PNDS. Institutions nationales : Ministères en charge des Finances et de l'Économie, Institut National de la Statistiques et du Recensement., Ministères sectoriels. Autres partenaires : BAD ; Banque Mondiale ; FMI ; Coopérations bilatérales.	PNUD : 500 000 FAO : 50 000 UNFPA : 600 000 UNICEF : 300 000 OMS : 140 000	PNUD : 300 000 FAO : 100 000 UNFPA : 500 000 UNICEF : 500 000 PAM : 100 000 OMS : 320 000

	15. Le DENARP actualisé intègre mieux les populations les plus vulnérables et renforce le caractère opérationnel de cet outil comme moyen de mise en œuvre des OMD, tout en prenant en compte la transversalité du VIH/SIDA et du genre.	PNUD appuis technique et financier aux structures gouvernementales impliquées. FAO, OMS UNICEF appui technique. UNFPA : intégration des questions de population. OMS : appui technique, renforcement des partenariats. Institutions nationales : Ministères en charge des Finances et de l'Économie, Institut National de la Statistiques et du Recensement., Ministères sectoriels. Autres partenaires : BAD ; Banque Mondiale ; Coopérations bilatérales.	PNUD : 250 000 UNICEF : 50 000 UNFPA : 150 000	FAO : 20 000 UNICEF : 50 000
V. Les capacités productives des micro et petites entreprises sont renforcées et diversifiées pour générer des emplois et des revenus à partir de la valorisation des ressources locales en vue de satisfaire les besoins des populations et de tirer avantage des marchés d'exportation.	16. Les micro et petites entreprises et les populations, notamment les plus défavorisées, bénéficient des services de micro finance diversifiés dans l'équité, y compris de genre.	PNUD, FAO, ONUDI : appuis technique et financier. Institutions nationales : Ministères en charge des Finances et de l'Économie. Autres partenaires : FIDA ; Coopérations bilatérales.	PNUD : 800 000	FENU : 1 000 000 FAO : 300 000 ONUDI : 200 000
	17. Deux à trois filières/chaînes de valeur prioritaires (noix de cajou, pêche, etc.) sont renforcées et compétitives à l'exportation et créatrices d'emplois.	FAO, PNUD : Appui technique et financier. ONUDI : (programme régional UEMOA/ONUDI/UE de restructuration et mise à niveau des entreprises)	ONUDI et UE : 1 000 000 PNUD : 200 000	FAO : 400 000

	18. Les jeunes et les femmes sont les bénéficiaires prioritaires de la promotion de l'emploi et créent des micro entreprises.	PNUD appuis technique et financier. UNFPA stratégie nationale jeunesse/ politique nationale de jeunesse. FAO : appui technique et financier pour des formations agricoles, qualifiantes courtes et des appuis à l'installation en tant qu'exploitants agricoles ONUDI : appuis technique et financier. UNIFEM : Appui technique et financier a l'actualisation d'une politique nationale de l'emploi prenant en compte les problèmes spécifiques des femmes. Appui technique et financier au renforcement des capacités économiques des femmes dans les secteurs agricoles et le commerce informel transfrontalier. Institutions nationales : Ministère de la solidarité ; Ministère en charge de l'Economie. Gouvernement Ministères en charge des Finances et de l'Économie. Autres partenaires : FIDA ; Coopérations bilatérales.	PNUD : 500 000 UNFPA : 50 000 UNIFEM : 100 000	PNUD : 250 000 FAO : 700 000 ONUDI : 200 000 UNIFEM : 150 000

	19. Les infrastructures et compétences dans le domaine de la qualité sont créées et renforcées.	ONUDI : (programme qualité UEMOA/UE 2ème phase : laboratoires, normes promotions de la qualité dans les entreprises, qualité en particulier sanitaires des produits consommés/exportés).	ONUDI (contribution de l'UE à la Commission de l'UEMOA): 600 000	FAO : 200 000
VI. Les ménages et les organisations communautaires de base (OCB) bénéficient d'une production alimentaire locale diversifiée et sécurisée	20. Les capacités des populations, notamment les plus vulnérables, des institutions nationales et des associations professionnelles sont développées en vue de mettre en place des systèmes de production efficients et compétitifs dans les filières de production prioritaires, les activités pastorales et la pêche artisanale.	PAM : Vivres pour création d'actifs dans les zones en situation d'insécurité alimentaire chronique. Renforcement des capacités du Ministère de l'agriculture et du développement régional. ONUDI : appui aux Structures de contrôle de la qualité des produits renforcées et aux filières productives prioritaires (noix de cajou, fruits, légumes, pêche et promotion des petites entreprises.) PNUD et FAO Appuis techniques et financiers. Institutions nationales : Ministères en charge de l'agriculture et de la pêche. Autres partenaires : BAD ; FIDA ; Coopérations bilatérales.	PNUD : 1 250 000	PAM : 6 500 000 FAO : 2 000 000 PNUD : 900 000

	21. Les populations, notamment dans les zones rurales maîtrisent mieux les informations sur la valeur nutritionnelle des produits alimentaires et les cycles agricoles et des cultures de contre saison en vue de garantir leur sécurité alimentaire.	PAM : Renforcement des capacités du Ministère de la santé, des ONG et des communautés locales. Vivres pour formation.. PNUD, PVNU et FAO : Appuis techniques et financiers. ONUDI : appui aux Structures de contrôle de la qualité des produits renforcées et aux filières productives prioritaires (noix de cajou, fruits, légumes, pêche et promotion des petites entreprises.) UNICEF formation en nutrition, iodisation du sel Institutions nationales : Ministères en charge de l'agriculture et de la pêche. Autres partenaires : FIDA ; Coopérations bilatérales.	PNUD : 450 000 UNICEF : 100 000	PAM : 800 000 PNUD : 550 000 UNICEF : 400 000 FAO : 600 000
VII. Les institutions nationales, les OCB et les entreprises sont sensibilisées et bénéficient d'un renforcement de leurs capacités pour l'application des principes et des normes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.	22. Les OCB et les entreprises des secteurs de l'agriculture et de la pêche mieux sensibilisées appliquent les normes de conservation et de l'environnement.	PNUD, PVNU et FAO : Appuis techniques et financiers. PAM : Vivres pour actifs (reboisement). Renforcement des capacités du Ministère de l'agriculture et du développement régional et des ONG	PNUD : 500 000	PNUD : 500 000 FAO : 150 000 PAM : 800 000

l'environnement.	23. Les capacités de surveillance des institutions nationales du secteur de l'environnement sont améliorées et la législation sur l'environnement est adoptée et mise en œuvre en vue de prévenir les dégradations volontaires sur l'environnement et les ressources naturelles.	PNUD et FAO : Appuis techniques et financiers. Institutions nationales : Ministères en charge de l'agriculture, de la pêche et des ressources naturelles. Autres partenaires : Coopérations bilatérales.	PNUD : 300 000	FAO : 1 000 000 PNUD : 1 000 000
Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes : La création des groupes thématiques et la mise en œuvre d'un programme conjoint sont deux modalités importantes envisagées par l'équipe pays pour assurer collectivement la convergence des contributions respectives des agences en vue de la réalisation des effets du PNUAD. Le groupe thématique ***Croissance et réduction de la pauvreté*** évaluera annuellement, sur la base des rapports d'avancement de chaque organe de gestion et agence les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice du PNUAD.				

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Protection Sociale et Développement humain				
PRIORITE NATIONALE : Augmenter l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables				
EFFETS DE L'UNDAF : Les groupes vulnérables utilisent des services sociaux de base de qualité et les institutions nationales disposent d'un développement continu du capital humain.				
Effets des Programmes	**Produits**	**Rôle des Partenaires**	**Mobilisation des ressources**	
			Propres	**A mobiliser**
VIII. Les populations en particulier les groupes vulnérables exercent leurs droits d'accès aux services de santé, d'éducation, d'eau, et d'assainissement de qualité.	24. Les populations ont un meilleur accès à un paquet minimum des services de santé de qualité, en particulier pour la santé de la mère et de l'enfant.	UNFPA appui aux services de santé pour la SR, roadmap MMN, IEC, Sécurisation des produits contraceptifs PNUD : Appui technique et financier. UNICEF survie et développement de l'enfant, appui technique, matériel et financier. OMS : appui technique et financier aux programmes de survie des mères et des enfants et à la lutte contre les maladies prioritaires. PAM : Compléments nutritionnels des mères et des enfants vulnérables. Renforcement des capacités du Ministère de la santé, des ONG.	UNFPA: 1 150 000 PNUD : 250 000 UNICEF : 650 000 OMS : 200 000	UNFPA : 2 500 000 UNICEF : 4 600 000 OMS : 5 600 000 PAM : 6 500 000
	25. Les populations, plus particulièrement les enfants et les jeunes filles des groupes vulnérables, ont un accès à une éducation de base, secondaire et professionnelle de qualité.	UNFPA appui à la formation des enseignants, approche par les compétences formelles et non formelles. UNICEF éducation de base, appui technique, matériel et financier. OMS : Appui technique et matériel à l'école national de santé ; bourses d'études. PAM : Mise en place des cantines scolaires dans les écoles primaires (vivres et articles non alimentaires). Distribution de rations sèches aux filles scolarisées. Renforcement des capacités du ministère de l'éducation et des ONG.	UNFPA : 200 000 UNICEF : 900 000 OMS : 320 000 PNUD : 250 000	UNICEF : 5 000 000 OMS : 120 000 PAM : 11 900 000

	26. Les populations en particulier les groupes accèdent à l'eau potable et à l'assainissement de qualité.	UNICEF eau, hygiène et assainissement et communication pour programme, appui technique, matériel et financier. PNUD,, FENU et PVNU appui technique et financier aux ONG et institutions publiques. OMS : appui technique. partenariat avec les radios communautaires, écoles	UNICEF : 250 000 PNUD : 1 000 000 OMS : 80 000	UNICEF : 1 000 000 FENU : 1 000 000 OMS : 345 000
	27. Les jeunes sont mieux habiletés en matière de comportements sociaux, civiques et de santé.	UNFPA appui promotion jeunesse. UNICEF appui technique, matériel et financier. OMS : Appui technique et financière à la mise en œuvre du PNDS. PNUD : Appui technique et financier	UNFPA : 250 000 UNICEF : 300 000 OMS : 75 000 PNUD : 100 000	UNFPA : 200 000 UNICEF : 250 000 OMS : 145 000
IX. Les institutions nationales et la société civile sont renforcées pour prévenir et lutter efficacement contre l'épidémie du VIH/SIDA.	28. Les populations adoptent les comportements recommandés en matière de préventions, de dépistage et de traitement face aux IST et VIH/SIDA grâce à une information améliorée.	UNFPA : appui à la prévention jeunes / femmes, CCC, CDV, programmation des préservatifs UNICEF appui technique, communication. OMS : Appui technique à la mise en oeuvre du PNLS. PNUD : Appui technique et financier	UNFPA : 300 000 UNICEF : 100 000 PNUD : 500 000	UNFPA : 300 000 UNICEF : 1 450 000 OMS : 700 000 PNUD : 250 000
	29. Les institutions nationales et de coordination, la société civile mettent en oeuvre des politiques et stratégies pour renverser la tendance du VIH/SIDA en permettant la prise en compte sa transversalité, la prévention de la transmission Parents Enfants et chez les jeunes, et le traitement thérapeutique et la protection des enfants et des orphelins à cause du SIDA.	UNFPA appui au renforcement institutionnel / collecte des données UNICEF appui technique. OMS : Appui technique à a la mise en oeuvre du PNLS. PNUD : Appui technique et financier PAM : Incitation au traitement ARV pour les personnes vivant avec le VIH et soutien à leur famille (distribution de rations aux patients en insécurité alimentaire). Renforcement des capacités du ministère de la santé et des ONG. FAO : Appui à la mise en œuvre des exploitations pour les orphelins et atteints de SIDA.. PVNU : appui technique.	UNFPA : 200 000 UNICEF : 150 000 OMS : 110 000 PNUD : 600 000	UNICEF : 1 500 000 OMS : 700 000 PNUD : 250 000 PAM : 2 900 000 FAO : 225 000

Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes :

La création des groupes thématiques et la mise en œuvre d'un programme conjoint sont deux modalités importantes envisagées par l'équipe pays pour assurer collectivement la convergence des contributions respectives des agences en vue de la réalisation des effets du PNUAD.

Le groupe thématique ***Protection Sociale et Développement humain*** annuellement, sur la base des rapports d'avancement de chaque organe de gestion et agence les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice du PNUAD.

Annexe II :

Cadre de Suivi et Evaluation du PNUAD

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : Gouvernance

PRIORITE NATIONALE : Renforcer la gouvernance, moderniser l'administration publique et garantir la stabilité macroéconomique

EFFETS DE L'UNDAF : Les institutions nationales gouvernent dans le respect des droits humains, de la consolidation de l'Etat de droit, des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays

Indicateurs :

Code civil, Cadre administratif et Constitution mis en conformité avec les droits humains et les conventions internationales.

Amélioration du degré de respect des textes réglementaires.

Degré de connaissance et de respect des droits humains par les détenteurs d'obligation et les titulaires des droits.

Niveau de représentativité des femmes dans les instances de décision et dans le processus électoral.

Effets de Programme et Produits	Indicateurs et base de référence	Sources de Vérification	Risques et hypothèses
Effets de Programme I. Les institutions élaborent et appliquent des réformes visant la consolidation de l'Etat de droit, *du cadre réglementaire*, le respect des droits humains et la stabilité politique.	**Indicateurs:** Code civil, Cadre administratif et Constitution mis en conformité avec les droits humains et les conventions internationales. Degré d'application des textes réglementaires. **Base de référence:** Fragilité de l'Etat et de l'autorité de la loi. Faiblesse dans la continuité de l'Etat.	Adoption par le Gouvernement et l'Assemblée nationale des textes de loi mis en conformité avec les droits humains et les conventions internationales.	Instabilité politique. Non respect du cadre réglementaire.

Produits				
1.	Les institutions judiciaires et du secteur de la sécurité assurent l'intégration effective et l'application des principes d'une justice protectrice des droits humains et garante de l'égalité	**Indicateurs:** Prise en compte effective des droits humains, particulièrement des questions d'égalité de genre et d'équité dans les textes de lois. Réduction des cas de violation des droits humains. Cadre légal sur le genre en conformité avec les conventions internationales adopté et mis en pratique. Degré de connaissance et de respect des droits humains par les détenteurs d'obligation et les titulaires des droits. **Base de référence:** Faible connaissance des droits humains par les détenteurs d'obligation et les titulaires des droits. Non conformité du cadre légal avec les conventions internationales (genre).	Rapports des organisations non gouvernementales de défense des droits humains.	Faiblesse de l'appropriation nationale et de la participation de la société civile dans la formulation des documents de politiques.
2.	Les organisations de la société civile et les populations, particulièrement les femmes et les enfants améliorent leurs connaissances des instruments légaux et programmatiques en matière de respect des droits humains, d'équité et de genre et en assurent le suivi.	**Indicateurs:** Existence des capacités en approche intégrée de genre dans les institutions de l´État et dans les ONG/Ass. Nombre de cas de violences rapportées par les services de police/ justice. Niveau de représentativité des femmes dans les instances de décision et de l'ANP. Nombre de centres d'accueil des victimes de la violence domestique et	Rapport de mise en œuvre du PNIEG Rapports des ONG / associations sur les VBG (Justice / IMC)	Faiblesse dans l'organisation des associations dans la défense des droits humains.

		de la violence basée sur le genre, habilités pour l'appui psychosocial et juridique de qualité. Nombre de victimes de violence dont le dossier est traité selon les normes en vigueur et conventions **Base de référence :** Données de base insuffisantes sur la situation d'égalité / Violences basées sur le genre *Faibles capacités institutionnelles des institutions nationales et non gouvernementales liées au genre.*		
3.	Les lois et les politiques nationales sont formulées et exécutées en conformité avec les conventions internationales des droits humains des femmes.	**Indicateurs:** Loi en conformité avec les conventions internationales des droits humains des femmes élaborée et appliquée. **Base de référence :** Absence de Programme/stratégie nationale pour la promotion de l'équité/égalité de genre, de lutte contre les violences.	Décret loi – ordonnances (ANP)	Faiblesse dans l'organisation des associations dans la défense des droits humains.
4.	Les institutions nationales, particulièrement l'Assemblée nationale populaire (ANP) et la Commission Nationale des Elections, sont renforcées en vue de la consolidation du processus démocratique.	**Indicateurs:** Système électoral renforcé fonctionnel. Loi électorale révisée. **Base de référence:** Structures électorales peu soutenables sur le plan financier et institutionnel.	Adoption de la loi électorale révisée par le gouvernement et l'Assemblée Nationale.	Fréquence des élections. Exacerbations des antagonismes politiques. Non respect du cadre réglementaire.
5.	Les collectivités locales participent activement à la mise en place du processus de décentralisation et	**Indicateurs:**		

	sont impliquées dans la gestion des programmes décentralisés.	Lois sur la décentralisation révisées disponibles. Rapports de mise en œuvre des lois révisées sur la décentralisation. **Base de référence:** Faiblesse dans la déconcentration administrative. Non application des lois sur la décentralisation déjà formulées.	Journal officiel. Rapports de ministère en charge de la décentralisation.	Importance des attentes. Difficultés financières.
6.	Les populations, particulièrement les plus vulnérables, bénéficient des services d'une administration publique modernisée et aux capacités renforcées en vue d'une bonne d'une bonne application du cadre réglementaire et des principes de gestion publique.	**Indicateurs:** Degré d'amélioration de l'efficacité et de la responsabilité de l'administration publique. Réduction du déficit budgétaire résorbé. Affectation des dépenses vers les secteurs prioritaires. **Base de référence:** Faibles capacités de l'administration publique. Gestion des finances publiques non assainie.	Rapport d'évaluation du FMI, de la Banque Mondiale et de Mise en œuvre des divers projets.	Contraintes financières. Faiblesse des capacités humaines.
II.	Les institutions nationales et la société civile assurent la gestion préventive et la réponse aux situations de catastrophes naturelles et de crise humanitaire conformément aux normes internationales de réponse humanitaire.	**Indicateurs:** Indicateurs d'alerte précoce disponibles. Indicateurs montrant la réduction de la vulnérabilité. **Base de référence:**	Rapports des institutions nationales de gestion des catastrophes natures et des crises humanitaires et des structures d'alerte.	Comportement des populations. Faiblesse des ressources des institutions.

		Manque d'information.		
7.	Les capacités des institutions nationales et régionales sont renforcées pour la mise en place d'un système d'alerte précoce, de pour la gestion et la définition des plans stratégiques de prévention des catastrophes naturelles et des crises humanitaires en conformité avec les normes internationales.	**Indicateurs:** Proportion de cadres des institutions nationales et de la société civile disposant des compétences en matière de protection, collecte et analyse rapide des données. Nombre de personnes formées. Nombre d'enquêtes réalisées par an. Rapports sur les indicateurs d'alerte précoce disponibles. **Base de référence:** Diffusion tardive des informations.	Rapports des institutions nationales et des structures d'alerte.	Comportement des populations. Faiblesse des ressources des institutions.
8.	La cartographie nationale des risques est élaborée.	**Indicateurs:** La cartographie nationale des risques est disponible. **Base de référence:** Manque de fiabilité des informations disponibles.	Documentation sur la cartographie nationale des risques.	Faiblesse des capacités nationales.
9.	Les capacités nationales sont renforcées dans le domaine de la coordination, de la communication et de la sensibilisation des populations.	**Indicateurs:** Nombre de personnes formées sur la prévention des catastrophes naturelles et des risques **Base de référence:** Faiblesses des capacités nationales.	Rapports des ateliers et autres sessions de formation.	Faiblesse des capacités nationales.
10.	La société civile et les populations locales sont mieux informées et habilitées à prévenir et répondre aux catastrophes naturelles et crises en conformité avec les normes internationales.	**Indicateurs:** Degré d'information des institutions nationales, régionales et locales à la	Rapports des institutions nationales et des structures d'alerte.	Comportement des populations.

	les normes internationales.	prévention des crises humanitaires. Plan de contingence disponible et actualisé annuellement **Base de référence:** Diffusion tardive des informations.	et des structures d'alerte.	populations. Faiblesse des ressources des institutions.
11.	Les institutions nationales mettent en œuvre des programmes de déminage et de lutte contre les armes légères.	**Indicateurs:** Superficie déminée. Nombre d'armes légères récupérées. **Base de référence:** Manque d'information fiable.	Rapports diffusés.	Manque de confiance. Maniement dangereux des explosifs.
III.	Les institutions nationales sont engagées à faire du secteur de sécurité et de défense un facteur de paix et de consolidation des institutions démocratiques.	**Indicateurs:** Etat d'avancement de la mise en œuvre de la réforme. Réduction des signes de l'intervention de l'armée dans la vie politique. **Base de référence:** Intervention de l'armée dans la vie politique.	Rapports mise en œuvre de la réforme diffusée. Rapports des ONG.	Intervention de l'armée dans la vie politique.
12.	Les organes du secteur de sécurité et de défense sont reformés en vue de la consolidation des institutions démocratiques et de l'amélioration de leurs capacités opérationnelles.	**Indicateurs:** Etat d'avancement de la mise en œuvre de la réforme. **Base de référence:** Faible formation des agents de la force publique.	Rapports mise en œuvre de la réforme diffusés.	Degré de consensus sur la réforme.

13.	Les agents de la force publiques sont mieux habiletés à faire respecter la loi et les droits humains et particulièrement en vue de lutter contre le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée.	**Indicateurs:** Nombre de personnes formées par niveau ou grade et selon le type de formation. **Base de référence:** Manque de formation de nombreux agents de la force publique.	Rapports sur la formation des agents de la force publique diffusés.	Intervention de l'armée dans la vie politique. Limitation des ressources.

DOMAINE THÉMATIQUE Du PNUAD : Croissance et réduction de la pauvreté				
PRIORITE NATIONALE Promouvoir la croissance économique et la création d'emplois				
EFFETS DU PNUAD : Les populations, les institutions et les organisations nationales améliorent les systèmes de production, diversifient les activités, contribuent à la réduction de la pauvreté et gèrent de façon durable l'environnement **Indicateurs :** Pourcentage des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté réduit de 65,9 en 2006 à moins de 63% en 2012 . Amélioration de la productivité et degré de diversification des activités agricoles, pastorales et de la pêche artisanale des populations vulnérables. Degré d'application des principes et normes de gestion des ressources naturelles par les OCB et les entreprises intervenant dans l'exploitation des ressources naturelles.				
		Indicateurs et base de référence	**Sources de Vérification**	**Risques et hypothèses**
Effets des Programmes				
IV.	Les institutions nationales développent des stratégies de développement favorables à la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté	**Indicateurs:** Réduction du taux de chômage; Augmentation des revenus et des opportunités des plus vulnérables. **Base de référence :** Zones d'interventions des politiques nationales peu spécifiées.	Rapports d'enquête sur l'emploi et la consommation des ménages dans les zones cibles de type QUIBB.	Faiblesse du tissu économique national.
Produits				
14.	Les capacités des institutions nationales et locales sont renforcées en vue de la mise en œuvre et du suivi – évaluation des actions prévues dans le Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP) et pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)	**Indicateurs:** Données fiables et actualisées par région et par sexe disponibles selon un Plan statistique quinquennal de collecte et d'analyse Système d'information intégré fonctionnel en réseau Systèmes sectoriels d'information actualisés Nombre de Départements ministériels disposant d'un cadre de dépenses à moyen terme	Bulletins statistiques (INEC) Documents des résultats d'enquêtes (INEC) Plan quinquennal de collecte de données	Les mécanismes institutionnels du suivi du DENARP sont clairement définis et fonctionnels

	développement (OMD).	Rapports de suivi et de mise en œuvre du DENARP disponibles. **Base de référence :** DEVINFO non fonctionnel; Absence de Base de données; Absence de plan décennal de collecte; Données obsolètes. Faibles capacités organisationnelles.	(INEC) Diffusion des rapports auprès des partenaires.	Faiblesse des capacités de mise en œuvre et de reporting des administrations publiques.
15.	Le DENARP actualisé intègre mieux les populations les plus vulnérables et renforce le caractère opérationnel de cet outil comme moyen de mise en œuvre des OMD, tout en prenant en compte la transversalité du VIH/SIDA et du genre.	**Indicateurs:** Indicateurs de suivi communs sur DENARP /PNP/ programmes sectoriels mesurés annuellement Nombre de plans/programmes sectoriels axés sur les OMD Inscription dans le DENARP des interventions visant effectivement l'accélération du rythme de réalisation des OMD. **Base de référence** Cohérence DENARP/OMD insuffisamment assurée Non intégration de la Politique Nationale de population/DENARP.	Grille d'Indicateurs de suivi intégrés PNP/ DENARP (DGP/INEC) Documents actualisés PNP / DENARP (DGP)	Les Capacités nationales d'absorption/ d'exécution des programmes/projets sont effectivement accrues
V.	Les capacités productives des micro et petites entreprises son renforcées et diversifiées pour générer des emplois et des revenus à partir de la valorisation des ressources locales en vue de satisfaire les besoins des populations et de tirer avantage des marchés d'exportation.	**Indicateurs:** Investissements réalisés par les micro et petites entreprises. Emplois crées par les micro et petites entreprises. Part de marché acquis par les micro et petites entreprises. Augmentation des produits d'exportations conformes aux normes internationales. **Base de référence :** Pas de données disponibles.	Enquêtes auprès des bénéficiaires des appuis. Résultats d'enquêtes annuelles sur l'emploi et la conjoncture économique.	Faiblesse du tissu économique et de l'esprit d'entreprise.
16.	Les micro et petites entreprises et les populations, notamment les plus défavorisées, bénéficient des services de micro finance diversifiés	**Indicateurs:** Augmentation du nombre des personnes vulnérables (des femmes et des jeunes) et des petites entreprises bénéficiaires des services de micro finance.	Rapports d'activités des institutions de micro finance.	Concentration des interventions des institutions de micro finance dans les mêmes

	dans l'équité, y compris de genre.	Degré de diversification des services offerts par les institutions de micro finance. **Base de référence** : Accès limité des plus vulnérables aux services de micro finance. Limitation des services des institutions de micro finance au micro crédit.	Enquêtes auprès des bénéficiaires et des institutions de micro finance.	zones et secteurs.
17.	Deux à trois filières/chaînes de valeur prioritaires (noix de cajou, pêche, etc.) sont renforcées et compétitives à l'export et créatrices d'emplois.	**Indicateurs:** Investissements réalisés dans les filières prioritaires. Appuis additionnels apportés aux chaînes de valeur prioritaires. **Base de référence :** Pas de données disponibles	Enquêtes auprès des bénéficiaires des appuis.	Faiblesse du tissu économique et de l'esprit d'entreprise.
18.	Les jeunes et les femmes sont les bénéficiaires prioritaires de la promotion de l'emploi et créent des micro entreprises.	**Indicateurs:** Document de politique nationale actualisé sur l'emploi des jeunes et des plus vulnérables disponible. Taux d'augmentation du nombre d'emplois créés pour les femmes et les jeunes, supérieur au taux de croissance démographique (3%). Augmentation du nombre de jeunes et de femmes initiant des activités génératrices de revenu supérieure au taux de croissance démographique (3%). **Base de référence** Faiblesse de l'information sur l'emploi et le marché du travail.	Adoption par le Gouvernement du document de politique nationale sur l'emploi des jeunes et des plus défavorisés. Résultats du recensement général de la population et de l'habitat. Résultats d'enquêtes annuelles sur l'emploi et la conjoncture économique.	Faiblesse du tissu économique, de la formation des demandeurs d'emplois et de l'esprit d'entreprise.
19.	Les infrastructures et compétences dans le domaine de la qualité sont créées et renforcées.	**Indicateurs :** Equipements laboratoires installées et opérationnelles. Système de normes développées et contrôles de conformités des produits et des process effectuées Entreprises ayant mis des systèmes de promotion de la qualité et	Rapports des institutions bénéficiaires.	Faiblesse du tissu économique et industriel.

		ou certifiées aux normes ISO. Système de traçabilité de produits en place Nombres techniciens/Ingénieurs formées a l'application et au développement des systèmes qualités, des contrôles, d'utilisation des équipements de laboratoire.		
VI.	Les ménages et les organisations communautaires de base (OCB) bénéficient d'une production alimentaire locale diversifiée et sécurisée	**Indicateurs:** Taux d'augmentation de la production alimentaire, y compris pendant les périodes de contre saison. **Base de référence :** Cycles agricoles fortement dépendant de la pluviométrie.	Rapports et résultats d'enquêtes sur les performances des filières prioritaires, des activités pastorales et de la pêche artisanale dans les zones d'intervention.	Résistances aux innovations technologiques.
20.	Les capacités des populations, notamment les plus vulnérables, des institutions nationales et des associations professionnelles sont développées en vue de mettre en place des systèmes de production efficients et compétitifs dans les filières de production prioritaires, les activités pastorales et la pêche artisanale.	**Indicateurs:** Augmentation de la productivité (rendement à l'ha ou produit par travailleur) dans les filières prioritaires, les activités pastorales et la pêche artisanale. **Base de référence** Faiblesse des équipements des paysans et pêcheurs artisanaux.	Rapports et résultats d'enquêtes sur les performances des filières prioritaires, des activités pastorales et de la pêche artisanale dans les zones d'intervention.	Résistances aux innovations technologiques.
21.	Les populations, notamment dans les zones rurales maîtrisent mieux les informations sur la valeur nutritionnelle des produits alimentaires et les cycles agricoles et des cultures de contre saison en vue de garantir leur sécurité alimentaire.	**Indicateurs:** Diminution de la durée des périodes d'insécurité alimentaire. Disponibilité des produits alimentaire en quantité suffisante. Part du revenu consacré à l'alimentation. Nombre moyen de repas par ménage. **Base de référence** Part du revenu consacré à l'alimentation. (**65%)**.	Rapport sur la surveillance alimentaire des zones à risques. CFSVA PAM.	Forte dépendance des activités agricoles à la pluviométrie.

VII. Les institutions nationales, les OCB et les entreprises sont sensibilisées et bénéficient d'un renforcement de leurs capacités pour l'application des principes et des normes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement		**Indicateurs:** Degré d'application des principes et normes de gestion des ressources naturelles par les OCB et les entreprises intervenant dans l'exploitation des ressources naturelles. **Base de référence :** Absence d'information sur le degré des connaissances des principes et normes de gestion des ressources naturelles dans le pays.	Résultats d'enquête ou d'autres méthodes d'information.	Comportements de survie des populations. Conflits entre profits et impératifs de conservation de l'environnement.
22.	Les OCB et les entreprises des secteurs de l'agriculture et de la pêche mieux sensibilisées appliquent les normes de conservation et de l'environnement.	**Indicateurs:** Degré d'information et de changement de comportement sur les principes et normes de gestion des ressources naturelles par les OCB et les entreprises intervenant dans l'exploitation des ressources naturelles. **Base de référence :** Absence d'information sur le degré des connaissances des principes et normes de gestion des ressources naturelles dans le pays.	Résultats d'enquête ou d'autres méthodes d'information.	Comportements de survie des populations. Conflits entre profits et impératifs de conservation de l'environnement.
23.	Les capacités de surveillance des institutions nationales du secteur de l'environnement sont améliorées et la législation sur l'environnement est adoptée et mise en œuvre en vue de prévenir les dégradations volontaires sur l'environnement et les ressources naturelles.	**Indicateurs:** Degré d'application de la législation prévenant les dégradations volontaires sur l'environnement. Degré d'intensification des missions de surveillance des institutions du secteur de l'environnement. **Base de référence :** Législation ancienne peu adaptée aux principes de conservation de l'environnement. Absence d'information sur le degré des connaissances des principes et normes de gestion des ressources naturelles dans le pays.	Adoption par le gouvernement de la nouvelle loi sur la protection de l'environnement. Rapports des institutions de surveillance de l'environnement.	Résistance des différents groupes d'intérêt.

DOMAINE THÉMATIQUE DU PNUAD : Protection Sociale et Développement humain			
PRIORITE NATIONALE : Augmenter l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables			
EFFETS DU PNUAD : Les groupes vulnérables utilisent des services sociaux de base de qualité et les institutions nationales disposent d'un développement continue du capital humain. Progression du taux de scolarisation net dans l'éducation primaire de 54%(garçons) et de 53% (filles) en 2006 à 80 % pour les garçons et les filles en 2012. Parité du ration H/G dans l'éducation primaire et secondaire. Ratio de Mortalité Maternelle réduit de x pour 100.000 naissances vivantes Taux de Mortalité Infanto-juvénile réduit de 223 a 180 pour 1000 naissances vivantes et le taux de mortalité infantile de 138 à 100 pour 1000 naissances vivantes.			
Effets des Programmes : VIII. Les populations en particulier les groupes vulnérables exercent leurs droits d'accès aux services de santé, d'éducation, d'eau, et d'assainissement de qualité.	**Indicateurs:** Indicateurs du secteur relatifs aux OMD. Proportion des femmes ayant eu quatre visites pour des soins prénatals passe de 24 à 90%. Proportion des naissances assistées de personnel de santé passe de 38,8 à 50 %. Taux de Prévalence Contraceptive moderne passe de 6,1 à 15%. Progression du taux net de scolarisation net dans le primaire 54-53 % en 2006 à 80% en 2012. Parité H/G assurée dans l'éducation primaire Progression du Taux d'achèvement de l'école primaire. Augmentation du ration H/G dans l'éducation .secondaire Réduction de la mortalité infantile et infanto juvénile. Réduction de la mortalité maternelle. Taux de tuberculose et de paludisme réduit. Réduction du taux de malnutrition aiguë globale. **Base de référence :**	Résultats de l'enquête Démographique de santé ou MICS Rapports du MEN. Rapports MICS 2009 et 2012.	Limitations financières. Faiblesse de l'offre des structures sanitaires et des établissements scolaires.

		Taux de Mortalité Infanto –juvénile 223 pour 1000 et infantile 138 pour mille naissances vivantes Ratio de Mortalité Maternelle réduit (818/100 000). Taux de malnutrition aiguë globale : 10,3%. Taux de scolarisation net. 54 pour les garçons, 53 pour les filles Taux d'achèvement de l'école primaire, 18% (garçons), 12% (filles)		
24.	Les populations ont un meilleur accès à un paquet minimum des services de santé de qualité, en particulier pour la santé de la mère et de l'enfant.	**Indicateurs:** La couverture en Centres de Santé offrant un Paquet minimum d'activités en santé de la reproduction au niveau national. passe de 73 à 90%. La couverture en hôpitaux ciblés offrant des Soins obstétricaux d'urgences complètes passe de 1 à 4 et celle des centres de santé offrant des Soins obstétricaux d'urgence de base passe de 50 à 90%. Pourcentage des usagers des services de SR se déclarent satisfaits des services offerts. Plan de sécurisation des produits SR intégrer au budget national *Taux de décharge des centres de supplementations nutritionnelle.* **Base de référence :** *Taux de décharge des centres de supplementations nutritionnelle (75%)*	Résultats des missions de terrain. Rapports des établissements sanitaires.	Limitations financières.
25.	Les populations, plus particulièrement les enfants et les jeunes filles des groupes vulnérables, ont un accès à une éducation de base, secondaire et professionnelle de qualité.	**Indicateurs:** Allongement de la durée du volume horaire hebdomadaire et annuel. Allongement des cycles scolaires. Augmentation du ration enseignants Formé/ Ensemble des enseignant. Nombre d'établissements scolaires à cycle complet construit. Nombre d'écoles professionnelles créées et opérationnelles. Nombre d'école avec cantine fonctionnelle.	Rapports du ministères de l'éducation nationale. Résultats des missions de terrain.	Limitations financières.

		Base de référence : Faible qualité de l'enseignement.		
26.	Les populations en particulier les groupes accèdent à l'eau potable et à l'assainissement de qualité.	**Indicateurs:** Taux de progression de la populations ayant accès à l'eau potable et à l'assainissement. Plans sectoriels garantissant l'accès équitables aux services sociaux de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement efficaces et de qualité disponibles . Rapport de mise en œuvre des plans sectoriels disponibles. **Base de référence :** Faibles capacités d'encadrement et de gestion Système d'information sanitaire peu opérationnel PNDS actualisé en 2007 Faiblesse de l'offre par EAGB.	Rapports d'enquêtes. Rapports MICS 2009 et 2012. Plans et adoptés. Rapport de mise en œuvre des plans.	Limitations financières. Choix politiques.
27.	Les jeunes sont mieux habiletés en matière de comportements sociaux, civiques et de santé.	**Indicateurs:** Pourcentage de jeunes scolarisés et non scolarisés en contact avec les thématiques relatives au développement des compétences sociales, santé de la reproduction, citoyenneté Pourcentage de jeunes par sexe fréquentant les services de SR et les points de prestations de santé de la reproduction dans les Centres de Jeunes Pourcentage de population ayant acquis des connaissances sur la santé de la reproduction, les grossesses précoces, les pratiques néfastes, dans les différents groupes cibles **Base de référence :** […]	Rapports d'enquêtes. Rapports MICS 2009 et 2012..	Limitations financières. Comportements à risque Choix politiques.
IX.	Les institutions nationales et la société civile sont renforcées pour prévenir et lutter efficacement contre l'épidémie du VIH/SIDA	**Indicateurs:** Prévalence du VIH/SIDA réduite.	Rapports. Résultats d'enquête.	Limitations financières. Comportements à risque.

		Base de référence : Taux de Prévalence VIH (%) 2.8%. Taux de Prévalence VIH des femmes enceintes de 7,3% Orphelins Sida		
28.	Les populations adoptent les comportements recommandés en matière de préventions, de dépistage et de traitement face aux IST et VIH/SIDA grâce à une information améliorée.	**Indicateurs:** Pourcentage des centres qui sont capables de diagnostiquer et de prendre correctement en charge les Infections Sexuellement Transmissibles (ISTs) Nombre de Centres dans tout le territoire national qui offrent des services de Dépistage Volontaire et anonyme de VIH/SIDA Nombre de PVIVIH bénéficiant de traitement Nombre d'actions de renforcement de capacité des ONG et OSC pour la prise en charge psychologique et socio-économique des personnes vivant avec le VIH/SIDA et leur famille Pourcentage des jeunes utilisant le condom lors du premier rapport sexuel. Pourcentage de la population des 15- 24 ans ayant une correcte compréhension en matière des IST/VIH/SIDA Pourcentage des mères PVVIH entrant dans le centre pour le test de leurs enfants. Nombre d'enfants de mères testés séronégatifs. **Base de référence :** Centre de Dépistage Volontaire insuffisant Faible capacité de prise en charge médicale / psychosociale des PVVIH Pourcentage des mères PVVIH entrant dans le centre pour le test de leurs enfants (80%). Nombre d'enfants de mères testés séronégatifs (92%).	Rapports. Résultats d'enquête.	Limitations financières. Comportements à risque.
29.	Les institutions nationales et de coordination la	**Indicateurs:** Les statistiques sur la dynamique épidémiologique sur le VIH/SIDA , fiables, de qualité et désagréges par zone et par données	Rapports.	Limitations financières.

	et de coordination, la société civile mettent en oeuvre des politiques et stratégies pour renverser la tendance du VIH/SIDA en permettant la prise en compte sa tranversalité, la prévention de la transmission Parents Enfants et chez les jeunes, et le traitement thérapeutique et la protection des enfants et des orphelins à cause du SIDA.	fiables, de qualité et désagréges par zone et par données sociodémographiques, sont disponibles, a temps utile Structure nationale de coordination opérationnelle Part du budget de l'Etat **<u>Base de référence :</u>** Trois principes non respectés Faiblesse de la Coordination et du suivi Absence de données	Résultats d'enquête.	Choix politiques.

Annexe : III Calendrier de Suivi Evaluation pour le cycle de programme

Type d'activités		ANNEE 1 - 2008	Année 2 – 2009	Année 3 - 2010	Année 4 - 2011	Année 5 – 2012
Activités de Suivi Evaluation de l'Equipe Pays	**Sondages/ études**	Enquête auprès des bénéficiaires des institutions de micro finance. Enquête sur les performances des filières prioritaires. Enquêtes sur la conjoncture économique.	Enquêtes sur la conjoncture économique. Enquête QUIBB. Enquête Démographique et de santé ou Enquête MICS.	Enquête auprès des bénéficiaires des institutions de micro finance. Enquête sur les performances des filières prioritaires. Enquêtes sur la conjoncture économique.	Enquêtes sur la conjoncture économique.	Enquête auprès des bénéficiaires des institutions de micro finance. Enquête sur les performances des filières prioritaires. Enquêtes sur la conjoncture économique. Enquête QUIBB. Enquête MICS.
	Systèmes de suivi	Réunions trimestrielles des Groupes Thématiques. Réunion du Groupe Thématique du Programme conjoint sur le VIH/SIDA.	Réunions trimestrielles des Groupes Thématiques. Réunion du Groupe Thématique du Programme conjoint sur le VIH/SIDA.	Réunions trimestrielles des Groupes Thématiques. Réunion du Groupe Thématique du Programme conjoint sur le VIH/SIDA.	Réunions trimestrielles des Groupes Thématiques. Réunion du Groupe Thématique du Programme conjoint sur le VIH/SIDA.	Réunions trimestrielles des Groupes Thématiques. Réunion du Groupe Thématique du Programme conjoint sur le VIH/SIDA.

	Revues	Rapports d'enquête. Rapport annuel de mise en œuvre de la maîtrise des résultats de l'UNDAF. Rapport d'avancement de chaque organe de gestion et agence sur les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice de l'UNDAF Rapport de suivi du DENARP.	Rapports d'enquête. Rapport annuel de mise en œuvre de la maîtrise des résultats de l'UNDAF. Rapport d'avancement de chaque organe de gestion et agence sur les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice de l'UNDAF Rapport de suivi du DENARP.	Rapports d'enquête. Rapport annuel de mise en œuvre de la maîtrise des résultats de l'UNDAF. Rapport d'avancement de chaque organe de gestion et agence sur les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice de l'UNDAF Evaluation à mi parcours de l'UNDAF. Rapport de suivi du DENARP.	Rapports d'enquête. Rapport annuel de mise en œuvre de la maîtrise des résultats de l'UNDAF. Rapport d'avancement de chaque organe de gestion et agence sur les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice de l'UNDAF Rapport de suivi du DENARP.	Rapports d'enquête. Rapport annuel de mise en œuvre de la maîtrise des résultats de l'UNDAF. Rapport d'avancement de chaque organe de gestion et agence sur les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats prévus dans la matrice de l'UNDAF Evaluation finale de l'UNDAF. Rapport de suivi du DENARP.
Références de planification	**Jalons de l'évaluation de l'UNDAF**			Evaluation à mi parcours de l'UNDAF.	Macro-assessment Micro-assessment.	Evaluation finale de l'UNDAF.
	Renforcement des capacités de S-E	Activités de renforcement des capacités dans le cadre de chaque programme.	Activités de renforcement des capacités dans le cadre de chaque programme.	Activités de renforcement des capacités dans le cadre de chaque programme.	Activités de renforcement des capacités dans le cadre de chaque programme.	Activités de renforcement des capacités dans le cadre de chaque programme.
	Utilisation de l'information	Rapport de suivi du DENARP. Rapport OMD Rapports des institutions dans les différents domaines des OMD.	Rapport de suivi du DENARP. Rapports des institutions dans les différents domaines des OMD.	Rapports des institutions dans les différents domaines des OMD.	Rapport OMD Rapports des institutions dans les différents domaines des OMD.	Rapports des institutions dans les différents domaines des OMD.
	Activités des partenaires	Suivi de la déclaration de Paris			Suivi de la déclaration de Paris	

Annexe IV :

Budget prévisionnel du PNUAD pour la période 2008-2012 (USD)

Effets du PNUAD et de Programme		FAO	OMS	UNODC	ONUDI	PAM	PNUD	UNFPA	UNICEF	UNIFEM	TOTAL
Effets du PNUAD	Effets de programme										
Les institutions nationales gouvernent dans le respect des droits humains, de la consolidation de l'Etat de droit, des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays.	Effet I			4 500 000			6 650 000	1 050 000	3 450 000	800 000	16 450 000
	Effet II	600 000	350 000			225 000	2 500 000	50 000	500 000		4 225 000
	Effet III			10 995 000			800 000				11 795 000
Sous-Total Gouvernance		600 000	350 000	15 495 000		225 000	9 950 000	1 100 000	3 950 000	800 000	32 470 000
Les populations, les institutions et les organisations nationales améliorent les systèmes de production, diversifient les activités, contribuent à la réduction de la pauvreté et gèrent de façon durable l'environnement.	Effet IV	170 000	460 000			100 000	1 050 000	1 250 000	900 000		3 930 000
	Effet V	1 600 000			2 000 000		2 750 000	50 000		250 000	6 650 000
	Effet VI	2 600 000				7 300 000	3 150 000		500 000		13 550 000
	Effet VII	1 150 000				800 000	2 300 000				4 250 000
Sous-Total Croissance et réduction de la pauvreté		5 520 000	460 000		2 000 000	8 200 000	9 250 000	1 300 000	1 400 000	250 000	28 380 000
Les groupes vulnérables utilisent des services sociaux de base de qualité et les institutions nationales disposent d'un développement continu du capital humain.	Effet VIII		6 885 000			18 400 000	2 600 000	4 300 000	12 950 000		45 135 000
	Effet IX	225 000	1 510 000			2 900 000	1 600 000	800 000	3 200 000		10 235 000
Sous-Total Protection Sociale et Développement humain		225 000	8 395 000			21 300 000	4 200 000	5 100 000	16 150 000		55 370 000
Total pour les trois effets du PNUAD		6 345 000	9 205 000	15 495 000	2 000 000	29 725 000	23 400 000	7 500 000	21 500 000	1 050 000	116 220 000

Objectifs de mobilisation des ressources du PNUAD par agence (USD)

Effets du PNUAD	Effets de programme	PAM	PNUD			FAO			OMS			UNODC
		Total										Total
		A Mobiliser	Ordinaires	A Mobiliser	Total	Ordinaires	A Mobiliser	Total	Ordinaires	A Mobiliser	Total	A Mobiliser
	Effet 1	-	3 900 000	2 750 000	6 650 000	-	-	-	-	-	-	4 500 000
I	Effet 2	225 000	1 500 000	1 000 000	2 500 000	-	600 000	600 000	-	350 000	350 000	-
	Effet 3	-	800 000	-	800 000	-	-	-	-	-	-	10 995 000
Total Effet I du PNUAD		225 000	6 200 000	3 750 000	9 950 000	-	600 000	600 000	-	350 000	350 000	15 495 000
	Effet 4	100 000	750 000	300 000	1 050 000	50 000	120 000	170 000	140 000	320 000	460 000	-
II	Effet 5	-	1 500 000	1 250 000	2 750 000	-	1 600 000	1 600 000	-	-	-	-
	Effet 6	7 300 000	1 700 000	1 450 000	3 150 000	-	2 600 000	2 600 000	-	-	-	-
	Effet 7	800 000	800 000	1 500 000	2 300 000	-	1 150 000	1 150 000	-	-	-	-
Total Effet II du PNUAD		8 200 000	4 750 000	3 500 000	9 250 000	50 000-	5 470 000	5 520 000	140 000	320 000	460 000	-
	Effet 8	18 400 000	1 600 000	1 000 000	2 600 000	-	-	-	675 000	6 210 000	6 885 000	-
III	Effet 9	2 900 000	1 100 000	500 000	1 600 000	-	225 000	225 000	110 000	1 400 000	1 510 000	-
Total Effet III du PNUAD		21 300 000	2 700 000	1 500 000	4 200 000	-	225 000	225 000	785 000	7 610 000	8 395 000	-
Ensemble des Effets du PNUAD		29 725 000	13 650 000	8 750 000	23 400 000	50 000	6 295 000	6 345 000	925 000	8 280 000	9 205 000	15 495 000

Objectifs de mobilisation des ressources du PNUAD 2008 - 2012 en dollars américains (suite)

Effets	Effets de	ONUDI			UNFPA			UNICEF			UNIFEM		
du PNUAD	programme	Ordinaires	A Mobiliser	Total	Ordinaires	A Mobiliser	Total	Ordinaires	A Mobiliser	Total	Ordinaires	A Mobiliser	Total
	Effet 1	-	-	-	550 000	500 000	1 050 000	600 000	2 850 000	3 450 000	350 000	450 000	800 000
I	Effet 2	-	-	-	50 000	-	50 000	100 000	400 000	500 000	-	-	-
	Effet 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Effet I du PNUAD		-	-	-	600 000	500 000	1 100 000	700 000	3 250 000	3 950 000	350 000	450 000	800 000
	Effet 4	-	-	-	750 000	500 000	1 250 000	350 000	550 000	900 000	-	-	-
II	Effet 5	1 600 000	400 000	2 000 000	50 000	-	50 000	-	-	-	100 000	150 000	250 000
	Effet 6	-	-	-	-	-	-	100 000	400 000	500 000	-	-	-
	Effet 7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Effet II du PNUAD		1 600 000	400 000	2 000 000	800 000	500 000	1 300 000	450 000	950 000	1 400 000	100 000	150 000	250 000
	Effet 8	-	-	-	1 600 000	2 700 000	4 300 000	2 100 000	10 850 000	12 950 000	-	-	-
III	Effet 9	-	-	-	500 000	300 000	800 000	250 000	2 950 000	3 200 000	-	-	-
Total Effet III du PNUAD		-	-	-	2 100 000	3 000 000	5 100 000	2 350 000	13 800 000	16 150 000	-	-	-
Ensemble des Effets du PNUAD		1 600 000	400 000	2 000 000	3 500 000	4 000 000	7 500 000	3 500 000	18 000 000	21 500 000	450 000	600 000	1 050 000

Objectifs de mobilisation des ressources du PNUAD 2008 - 2012 (par effets) en dollars américains

Effets du PNUAD	Effets de Programme	Ordinaires	En % du Total des ressoureces pour l'effet	A Mobiliser	En % du Total des ressoureces pour l'effet	Total	En % du Total des ressources du PNUAD
	Effet 1	5 400 000	*32,8%*	11 050 000	*67,2%*	16 450 000	*14,2%*
I	Effet 2	1 650 000	*39,1%*	2 575 000	*60,9%*	4 225 000	*3,6%*
	Effet 3	800 000	*6,8%*	10 995 000	*93,2%*	11 795 000	*10,1%*
Total Effet I du PNUAD		7 850 000	*24,2%*	24 620 000	*75,8%*	32 470 000	*27,9%*
	Effet 4	2 040 000	*51,9%*	1 890 000	*48,1%*	3 930 000	*3,4%*
II	Effet 5	3 250 000	*48,9%*	3 400 000	*51,1%*	6 650 000	*5,7%*
	Effet 6	1 800 000	*13,3%*	11 750 000	*86,7%*	13 550 000	*11,7%*
	Effet 7	800 000	*18,8%*	3 450 000	*81,2%*	4 250 000	*3,7%*
Total Effet II du PNUAD		7 890 000	*27,8%*	20 490 000	*72,2%*	28 380 000	*24,4%*
III	Effet 8	5 975 000	*13,2%*	39 160 000	*86,8%*	45 135 000	*38,8%*
	Effet 9	1 960 000	*19,1%*	8 275 000	*80,9%*	10 235 000	*8,8%*
Total Effet III du PNUAD		7 935 000	*14,3%*	47 435 000	*85,7%*	55 370 000	*47,6%*
Ensemble des Effets du PNUAD		23 675 000	*20,4%*	92 545 000	*79,6%*	116 220 000	*100,0%*

Coordination du Système des Nations Unies en Guinée-Bissau
Bâtiment des Nations Unies | Rua Rui Djassi, 1011 Bissau
Téléphone : +245 20 13 62 / 48 / 68 | Fax : +245 20 17 53
Courrier électronique : info@onu-guineebissau.org
Sites : www.gw.undp.org | www.onu-guineebissau.org